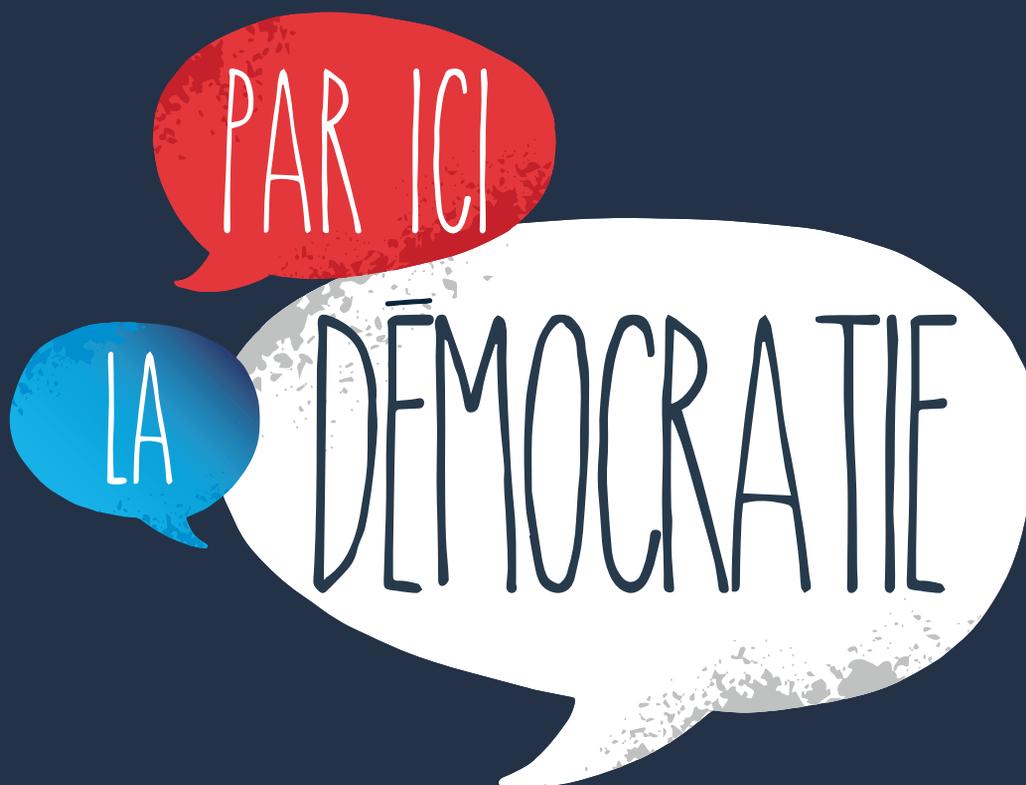




ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC



FORUM ÉTUDIANT
31^e législature

CAHIER D'ENCADREMENT

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I - INTRODUCTION	7
SECTION II – MANDATS D’ENCADREMENT	9
GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE GOUVERNEMENT	9
GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT L’OPPOSITION OFFICIELLE.....	15
GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE DEUXIÈME GROUPE D’OPPOSITION	21
SECTION III – ORDRE DU JOUR DES CAUCUS ET DOCUMENTS À REMETTRE	29
CAUCUS I.....	29
CAUCUS II.....	32
(1 ^{RE} PARTIE) – MARDI 7 JANVIER 2025, DE 9 H À 11 H 15.....	32
CAUCUS II (SUITE)	33
(2E PARTIE) – MARDI 7 JANVIER 2025, DE 14 H 30 À 17 H	33
CAUCUS III	34
CAUCUS IV	36
CAUCUS V	38
CAUCUS VI	40
CAUCUS VII.....	42
CAUCUS VII (SUITE)	43
CAUCUS VIII	44
CAUCUS IX	46
SECTION IV – MINUTAGE DES TRAVAUX PAR SÉANCE	49
SÉANCE 3 (92 MINUTES) - MERCREDI 8 JANVIER, 16 H 15 À 18 H 00	50
SÉANCE 4 (297 MINUTES) - JEUDI 9 JANVIER, 10 H À 11 H 50	51
SÉANCE 4 (297 MINUTES) - JEUDI 9 JANVIER, 10 H À 11 H 50	52
MISE AUX VOIX DE LA MOTION D’ADOPTION DU PRINCIPE DU PROJET DE LOI NO 1	52
MOTION D’ENVOI DU PROJET DE LOI NO 1 EN COMMISSION PARLEMENTAIRE	52
SÉANCE 5 (110 MINUTES) - VENDREDI 10 JANVIER, 12 H 45 À 14 H 50.....	54
MISE AUX VOIX DES MOTIONS DE CENSURE ET DE GRIEF, S’IL Y A LIEU (3 MINUTES)	54
SÉANCE 6 (76 MINUTES) - VENDREDI 10 JANVIER, 15 H 05 À 16 H 20.....	55
DÉPÔTS DE DOCUMENTS, DE RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE PÉTITIONS	55
SANCTION DES PROJETS DE LOI ET ALLOCUTION DE CLÔTURE	56
CÉRÉMONIE DE SANCTION DES PROJETS DE LOI PAR LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE	56
SECTION V – GUIDE DE RÉDACTION	57
DISCOURS D’OUVERTURE DU PREMIER MINISTRE OU DE LA PREMIÈRE MINISTRE.	57
ÉNONCÉ BUDGÉTAIRE DU OU DE LA MINISTRE DES FINANCES	59
GUIDE DE RÉDACTION D’UNE MOTION DE GRIEF OU DE CENSURE	61

ANNEXE I – MODALITÉS D’ÉLECTION	63
ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE ET DES OFFICIERS ET OFFICIÈRES DE LA TABLE	63
ÉLECTION AUX FONCTIONS PARLEMENTAIRES	64
ANNEXE II – LISTE DES ÉLECTIONS DU GOUVERNEMENT	66
ANNEXE III – LISTE DES ÉLECTIONS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE.....	69
ANNEXE IV – LISTE DES ÉLECTIONS DU 2^E GROUPE D’OPPOSITION	71
ANNEXE V - GLOSSAIRE.....	73
FORMULAIRES	76
A- MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE (PROJET DE LOI NO 1).....	76
B - MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE (PROJET DE LOI NO 2)	78
C - MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE (PROJET DE LOI NO 3).....	80
D - MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE (MANDAT D’INITIATIVE).....	82
E - INTERVENANTS – DÉBAT SUR LE DISCOURS D’OUVERTURE	84
F - INTERVENANTS – DÉCLARATION DE DÉPUTÉS (3E SÉANCE)	86
G - INTERVENANTS – PÉRIODE DE QUESTIONS (3E SÉANCE)	88
H - INTERVENANTS – DÉCLARATION DE DÉPUTÉS (4E SÉANCE)	90
I - INTERVENANTS – DÉBATS SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI NO 1)	92
J - INTERVENANTS – DÉBATS SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI NO 2)	94
K - INTERVENANTS – DÉBATS SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI NO 3).....	96
L - INTERVENANTS – PÉRIODE DE QUESTIONS (4E SÉANCE)	98
M - INTERVENANTS – MOTION SANS PRÉAVIS (4E SÉANCE)	100
N - INTERVENANTS – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS (MANDAT D’INITIATIVE)	102
O - INTERVENANTS – PÉRIODE DE QUESTIONS) (5 ^E SÉANCE)	104
P - INTERVENANTS – DÉBAT SUR L’ÉNONCÉ BUDGÉTAIRE	106
Q - INTERVENANTS – DÉCLARATION DE DÉPUTÉS (6E SÉANCE)	108
R - INTERVENANTS – PRÉSENTATION MANDAT D’INITIATIVE (6E SÉANCE).....	110
R - INTERVENANTS – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI NO 1).....	112
S - INTERVENANTS – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI NO 2)	114
T - INTERVENANTS – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI NO 3).....	116

NOTE AU LECTEUR

Dans ce document, le genre masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte. Le présent document peut être reproduit, en partie ou en totalité, pour autant que la source soit indiquée.

Un glossaire se trouve en annexe V.

SECTION I - INTRODUCTION

Ce cahier est conçu pour le personnel enseignant et/ou professionnel qui accompagne des étudiants lors du Forum étudiant. Vous y trouverez maintes informations utiles qui vous aideront à fournir un encadrement adéquat aux participants pendant l'activité. Le Cahier d'encadrement est, pour vous, le complément indispensable au Guide pédagogique qui vous a été transmis à l'automne.

Votre tâche d'encadrement s'effectue principalement lors des caucus de chacun des groupes parlementaires. D'ailleurs, pour chacun des accompagnateurs, l'organisation du Forum étudiant a attribué une tâche précise au sein même des caucus¹. Il va de soi que votre présence est requise à tous les caucus de votre formation parlementaire.

Outre cette tâche concrète, vous devrez également aider les participants à rédiger leurs discours. Afin de bien comprendre le contenu de chacune des interventions, nous vous conseillons de consulter les pages 33 à 61 du Guide pédagogique.

De plus, nous vous rappelons qu'en tant qu'accompagnateur, vous demeurez responsable des jeunes qui vous accompagnent pendant toute la durée du Forum. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que chacune et chacun respecte les règlements de l'Assemblée nationale, s'acquitte des tâches qui lui sont demandées dans les délais impartis et adopte une attitude favorisant le bon déroulement de la simulation.

¹ Consultez les tableaux de la Section II afin de connaître les responsabilités qui vous ont été attribuées.

SECTION II – MANDATS D’ENCADREMENT

Cette section détaille les tâches attribuées à chacun des accompagnateurs par groupe parlementaire. À la suite de chacun des tableaux, vous trouverez également une description approfondie des mandats d’encadrement.

GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE GOUVERNEMENT

Attribution des mandats d’encadrement	
Responsables de caucus	Nathalie Sentenne et Jonathan Doré
Chef	Jonathan Doré, Nathalie Sentenne, Mathieu Bureau-Meunier
Leader parlementaire	Sophie Pagé-Sabourin, Xavier Ferrand
Whip	Jonathan Doré, Nathalie Sentenne
Discours de l’annoncé budgétaire (ministre des Finances)	Roger Huppé, Patrice Bouchard
Législation et commissions parlementaires :	
Projet de loi no 1	Daniel Gauthier
Projet de loi no 2	Marcel Mitrasca
Projet de loi no 3	François Clec’h
Mandat d’initiative – Le logement et l’habitation	Charles Carrier-Plante
Période de questions et rédaction des discours (2)	Marian Cristian Lobont, Magalie Larouche, Pierre Marois, François Potvin
Attachés de presse	David Gagnon

Responsable de caucus et du premier ministre

1. Harmoniser le travail de l'équipe des accompagnateurs attitrés au groupe.
2. Présider l'élection des divers postes du groupe parlementaire.
3. Créer une dynamique de groupe et une solidarité au gouvernement.
4. Aider le groupe à se donner une orientation idéologique commune et veiller à son respect.
5. Aider le premier ministre à consolider son leadership auprès du caucus.
6. Préparer le premier ministre à répondre durant la période des questions.
7. Superviser la rédaction du discours d'ouverture du premier ministre et la réplique au chef de l'opposition (voir la Section V du présent Cahier).
8. Voir à ce que le discours d'ouverture soit remis à l'organisation du Forum étudiant par courriel (forum.etudiant@assnat.qc.ca) au plus tard le mardi 7 janvier 2025 à 11 h. L'organisation le transmettra au chef de l'opposition officielle et au chef du deuxième groupe d'opposition afin que ces derniers bénéficient d'un temps raisonnable pour préparer leurs commentaires préliminaires.
9. Superviser la rédaction des déclarations ministérielles.
10. Faire le point de temps à autre avec l'équipe des accompagnateurs.
11. Aider les ministres à se préparer aux réponses à donner durant la période des questions en impliquant les adjoints parlementaires.
12. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence et à l'organisation du Forum (voir la Section III du présent Cahier).
13. Promouvoir l'entretien de relations respectueuses avec les membres des autres groupes parlementaires et veiller à proscrire les comportements partisans excessifs.
14. S'assurer que les réservations de lieu et d'heures des conférences de presse soient faites au secrétariat du Forum étudiant.
15. Aviser la personne coordonnatrice du Forum des problématiques vécues et de tout problème non résolu par l'équipe des accompagnateurs.

Encadrement du leader parlementaire et de son adjoint

1. Assister à la séance de formation, prévue le mardi 7 janvier 2025 de 17 h 30 à 19 h, donnée par un expert en procédure de l'Assemblée nationale.
2. S'assurer que le *Règlement* est bien connu et bien compris.
3. Empêcher la « procédurite ».
4. S'assurer que les interventions des leaders en Chambre sont motivées (numéro de l'article à l'appui).
5. Informer le président des points à inscrire au Feuilleton et préavis.
6. Faire le tour du contenu de chaque séance vécue à l'intérieur de la salle de l'Assemblée nationale, voir les problèmes susceptibles d'être éprouvés et appuyer le leader dans la recherche de solutions.
7. Amener les leaders à se rencontrer, se parler et négocier entre eux.
8. Faire respecter les échéanciers et les heures de tombée : saisie, reprographie et distribution (voir la Section III du présent Cahier).
9. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement du whip et de son adjoint

1. Aider le whip à faire respecter la discipline en caucus.
2. Aider le whip à présider les travaux du caucus.
3. Faire respecter les horaires et les présences en Chambre.
4. Favoriser les interventions pour que chacun puisse s'exprimer au caucus et en Chambre.
5. Superviser l'élection des membres des commissions parlementaires.
6. Aider le whip à libérer les salles à la fin des séances et s'assurer de leur propreté.
7. Aider le whip à veiller au respect du décorum vestimentaire de la part des participants.
8. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence (voir la Section III du présent Cahier).
9. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide-mémoire pour les Whips :

Caucus I (après-midi) :

- L'accompagnateur responsable doit remettre un Cahier d'encadrement au whip dès qu'il est élu et l'inviter à s'y référer pour l'ordre du jour de chacun des caucus.
- L'accompagnateur responsable doit expliquer au whip qu'il doit animer les caucus, ce qui implique d'arriver un peu en avance, de respecter les droits de parole de chacun et de faire le lien entre le chef et les accompagnateurs responsables du groupe.

Caucus I (soir) :

- Réveil du matin : le whip décide s'il appelle chacun des membres du parti le mardi matin (ou tous les matins) ou s'il fait appeler le personnel de l'hôtel.
- Code vestimentaire : le whip doit rappeler les consignes reçues à l'automne. Il se réserve le droit de refuser un membre du parti s'il ne suit pas ces consignes.

Caucus II :

- Le whip doit présenter les consignes suivantes aux membres du parti avant d'entrer dans la salle de l'Assemblée nationale :
- Les cellulaires et tous les objets électroniques sont défendus, mais ils peuvent être laissés dans la salle de caucus au parlement (qui est verrouillée);
- Si un parlementaire veut sortir de la salle (toilettes, malaise), il doit faire le salut au président;
- Donner les consignes concernant le triangle à l'Assemblée nationale (circulation);
- Les débats sont filmés, il est donc important, si un parlementaire veut quitter l'Assemblée, d'éviter de se lever lorsqu'un parlementaire parle près de lui. Il est important d'écouter la personne qui parle, encore plus si elle se trouve près de soi;
- Expliquer le rôle des pages (eau, papier, documents, etc.);
- Il est interdit de taper sur les tables;
- Il est interdit d'applaudir durant la période de questions.

Encadrement du ministre des Finances

1. Aider le ministre des Finances à préparer l'énoncé budgétaire en prévoyant une documentation de base utile, comprenant notamment, le rapport du vérificateur général du Québec et le budget du ministre des Finances du Québec.
2. Aider le ministre des Finances à rédiger son énoncé budgétaire (voir la Section V du présent Cahier).
3. Vérifier si le ministre des Finances a réfléchi à l'ensemble des éléments que doit comporter l'énoncé budgétaire.
4. Voir à ce qu'il y ait une convergence étroite entre la politique budgétaire, la politique du gouvernement du Forum et l'engagement de chacun des ministères du Forum.
5. S'assurer que l'énoncé budgétaire tient compte de toutes les dépenses, incluant le service de la dette, et de tous les revenus anticipés pour l'année en cours.
6. Voir à ce que le discours du ministre des Finances soit remis à l'organisation du Forum étudiant par courriel (forum.etudiant@assnat.qc.ca) au plus tard le jeudi 9 janvier 2025 à 8 h. L'organisation le transmettra au porte-parole de l'opposition officielle en matière de Finances et au porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de Finances afin que ces derniers bénéficient d'un temps raisonnable pour préparer leurs commentaires préliminaires.
7. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement de la législation, des commissions parlementaires et du mandat d'initiative

1. S'assurer que les interventions contribuent à l'amélioration du projet de loi étudié ou du mandat d'initiative.
2. Aider le ministre et son adjoint parlementaire à circonscrire les objectifs, les principes et les modalités d'application du projet de loi (n°1).
3. En collaboration avec le secrétaire de commission, assister le ministre, son adjoint et l'équipe de députés lors de la séance de rédaction des amendements.
4. Assister le ministre, son adjoint parlementaire et l'équipe de députés durant les séances de la commission parlementaire.
5. Créer une dynamique de groupe et un esprit d'équipe des membres de la commission parlementaire.
6. Favoriser l'intervention de tous les membres de la commission parlementaire.
7. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement des attachés de presse

1. Assister à la séance de formation, prévue le lundi 6 janvier 2025.
2. Conseiller les attachés de presse dans l'élaboration de la stratégie de communication du gouvernement.
3. Aider les attachés de presse dans la rédaction des communiqués de presse et des invitations aux médias.
4. Assister aux conférences de presse et conseiller les attachés de presse dans la gestion de ces conférences.
5. S'assurer de la transmission des communiqués de presse et des invitations aux médias aux journalistes.
6. S'assurer auprès de l'organisation du Forum étudiant de la transmission du discours d'ouverture du premier ministre aux journalistes dans les délais prescrits (mardi 7 janvier 2025 à 11 h). Le discours est sous embargo : aucun journaliste ne peut divulguer son contenu aux autres participants avant qu'il ne soit prononcé en Chambre.
7. S'assurer auprès de l'organisation du Forum étudiant de la transmission de l'énoncé budgétaire du ministre des Finances aux journalistes dans les délais prescrits (jeudi 9 janvier 2025 à 8 h). L'énoncé budgétaire est sous embargo : aucun journaliste ne peut divulguer son contenu aux autres participants avant qu'il ne soit prononcé en Chambre.
8. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide à la période de questions et à la rédaction des discours

1. Assister aux séances de caucus.
2. Aider les participants dans la rédaction de leurs interventions. Pour ce faire, veuillez vous référer aux pages 31 à 61 du Guide pédagogique.
3. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT L'OPPOSITION OFFICIELLE

Attribution des mandats d'encadrement	
Responsables de caucus	Frédéric Morier et Martin Laroche
Chef	Frédéric Morier, Martin Laroche, Zoïc Jolin-Couture
Leader parlementaire	Marie-Odette Lachaine
Whip	Roxane Fortier
Discours du (de la) porte-parole officiel(le) aux Finances	Jean-Philippe Chauny
Législation et commissions parlementaires :	
Projet de loi no 1	Amélie Castagner
Projet de loi no 2	Anne Hurtubise
Projet de loi no 3	Jano Bourgeois
Mandat d'initiative – Le logement et l'habitation	Jean-Philippe Ouellet
Période de questions et rédaction des discours (2)	Zoïc Jolin-Couture et Jean-Michel Cohalan
Attachés de presse	Frédéric Morier et Martin Pelletier

Responsable de caucus et du chef de l'opposition

1. Harmoniser le travail de l'équipe des accompagnateurs attitrés au groupe.
2. Présider l'élection des divers postes du groupe parlementaire.
3. Créer une dynamique de groupe et créer une solidarité à l'opposition officielle.
4. Aider le groupe à se donner une orientation idéologique commune et veiller à son respect.
5. Aider le chef de l'opposition officielle à consolider son leadership auprès du caucus.
6. Aider le chef de l'opposition officielle à établir l'échéancier de la période des questions.
7. Lors de la période de questions, favoriser la préparation de plusieurs questions principales adressées à divers ministres afin de permettre à un plus grand nombre de députés de prendre la parole.
8. Aider le chef de l'opposition officielle à rédiger son discours en réponse au discours d'ouverture du premier ministre (voir la Section V du présent Cahier).
9. Aider le député interpellateur à rédiger ses remarques préliminaires – s'il y a lieu.
10. Faire le point de temps à autre avec l'équipe des accompagnateurs.
11. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence et à l'organisation du Forum (voir la Section III du présent Cahier).
12. Promouvoir l'entretien de relations respectueuses avec les membres des autres groupes parlementaires et veiller à proscrire les comportements partisans excessifs.
13. S'assurer que les réservations de lieu et d'heures des conférences de presse soient faites au secrétariat du Forum étudiant.
14. Aviser la personne coordonnatrice du Forum des problématiques vécues et de tout problème non résolu par l'équipe des accompagnateurs.

Encadrement du leader parlementaire et de son adjoint

1. Assister à la séance de formation, prévue le mardi 7 janvier 2025 de 17 h 30 à 19 h, donnée par un expert en procédure de l'Assemblée nationale.
2. S'assurer que le *Règlement* est bien connu et bien compris.
3. Empêcher la « procédurite ».
4. S'assurer que les interventions des leaders en Chambre soient motivées (numéro de l'article à l'appui).
5. Faire le tour du contenu de chaque séance vécue à l'intérieur de la salle de l'Assemblée nationale, voir les problèmes susceptibles d'être éprouvés et appuyer le leader dans la recherche de solutions.
6. Amener les leaders à se rencontrer, se parler et négocier entre eux.
7. Faire respecter les échéanciers et les heures de tombée : saisie, reprographie et distribution (voir la Section III du présent Cahier).
8. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement du whip et de son adjoint

1. Aider le whip à faire respecter la discipline en caucus.
2. Aider le whip à présider les travaux du caucus.
3. Faire respecter les horaires et les présences en Chambre.
4. Favoriser les interventions pour que chacun puisse s'exprimer au caucus et en Chambre.
5. Superviser l'élection des membres des commissions parlementaires.
6. Aider le whip à libérer les salles à la fin des séances et s'assurer de leur propreté.
7. Aider le whip à voir au respect du décorum vestimentaire de la part des participants.
8. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence (voir la Section III du présent Cahier).
9. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide-mémoire pour les Whips :

Caucus I (après-midi) :

- L'accompagnateur responsable doit remettre un Cahier d'encadrement au whip dès qu'il est élu et lui dire qu'il doit le suivre pour l'ordre du jour de chacun des caucus.
- L'accompagnateur responsable doit expliquer au whip qu'il doit animer les caucus, ce qui implique : d'arriver un peu en avance, de respecter les droits de parole de chacun et de faire le lien avec le chef et les accompagnateurs responsables du groupe.

Caucus I (soir) :

- Réveil du matin : le whip décide s'il appelle chacun des membres du parti le mardi matin (ou tous les matins) ou s'il fait appeler l'hôtel.
- Code vestimentaire : le whip doit rappeler les consignes reçues à l'automne. Il se réserve le droit de refuser un membre du parti s'il ne suit pas ces consignes.

Caucus II :

- Le whip doit présenter les consignes suivantes aux membres du parti avant d'entrer dans la salle de l'Assemblée nationale :
- Les cellulaires et tous les objets électroniques sont défendus, mais ils peuvent être laissés dans la salle de caucus au Parlement (qui est verrouillée);
- Si un parlementaire veut sortir de la salle (toilettes, malaise), il doit faire le salut au président;
- Les consignes concernant le triangle à l'Assemblée nationale (circulation);
- Les débats sont filmés, il est donc important, si un parlementaire veut quitter l'Assemblée, d'éviter de se lever lorsqu'un parlementaire parle près de lui. Il est important d'écouter la personne qui parle, encore plus si elle se trouve près de soi;
- Les explications sur le rôle des pages (eau, papier, documents, etc.);
- Il est interdit de taper sur les tables;
- Il est interdit d'applaudir durant la période de questions.

Encadrement du porte-parole en matière de Finances

1. Prévoir une documentation utile à la préparation des remarques préliminaires et des discours des porte-parole en matière de Finances, notamment le rapport du vérificateur général du Québec, le discours du budget du ministre des Finances du Québec et le discours du porte-parole de l'opposition officielle en matière de Finances à l'Assemblée nationale.
2. S'assurer que le porte-parole en matière de Finances a réfléchi à l'ensemble des éléments que doit comporter une réplique constructive à l'énoncé budgétaire.
3. Voir à ce qu'il y ait une convergence étroite entre la critique de la politique budgétaire du gouvernement, la politique de l'opposition en matière financière et l'idéologie de son groupe parlementaire.
4. Aider le porte-parole en matière de Finances à préparer son commentaire à la suite de l'énoncé budgétaire présenté par le ministre des Finances.
5. Aider le porte-parole en matière de Finances à rédiger son discours en réponse à l'énoncé budgétaire (voir la Section V du présent Cahier).
6. Voir à ce que le discours du porte-parole en matière de Finances en réponse à l'énoncé budgétaire soit remis à l'organisation du Forum étudiant par courriel (forum.etudiant@assnat.qc.ca) au plus tard le vendredi 10 janvier 2025 à 11 h.
7. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement de la législation, des commissions parlementaires et du mandat d'initiative

1. S'assurer que les interventions contribuent à l'amélioration du projet de loi étudié ou du mandat d'initiative.
2. Aider le député parrain du projet de loi no 2 et son équipe de députés à circonscrire les objectifs, les principes et les modalités d'application du projet de loi.
3. En collaboration avec le secrétaire de commission, assister les membres des commissions parlementaires lors de la séance de rédaction des amendements.
4. Assister l'équipe de députés durant les séances de la commission parlementaire.
5. Créer une dynamique de groupe et un esprit d'équipe des membres de la commission parlementaire.
6. Favoriser l'intervention de tous les membres de la commission parlementaire.
7. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement des attachés de presse

1. Assister à la séance de formation, prévue le lundi 6 janvier 2025.
2. Conseiller les attachés de presse dans l'élaboration de la stratégie de communication de l'opposition officielle.
3. Aider les attachés de presse à rédiger les communiqués de presse et les invitations aux médias.
4. Assister aux conférences de presse; conseiller les attachés de presse dans la gestion de ces conférences.
5. S'assurer de la transmission des communiqués de presse et des invitations aux médias aux journalistes.
6. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide à la période de questions et à la rédaction des discours

1. Assister aux séances de caucus.
2. Aider les participants dans la rédaction de leurs interventions. Pour ce faire, veuillez vous référer aux pages 35 à 61 du *Guide pédagogique*.
3. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

GROUPE PARLEMENTAIRE FORMANT LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Attribution des mandats d'encadrement	
Responsable de caucus	Geneviève Charron et Patrick Poulin
Chef	Patrick Poulin et Cécile Gagnon
Leader parlementaire	Thomas Tremblay
Whip	Geneviève Charron et Patrick Poulin
Discours du (de la) porte-parole aux Finances	Boursier FJCB – Clovis Brochu
Législation et commissions parlementaires	
Projet de loi no 1	Gabrielle Smilga-Palardy
Projet de loi no 2	Marc-Antoine Lavoie
Projet de loi no 3	Olivier Coipel
Mandat d'initiative – Le logement et l'habitation	David L. Tremblay
Période de questions et rédaction des discours (2)	Geneviève Charron, Thomas Tremblay
Attachés de presse	Boursièrer FJCB – Élye Plourde

Responsable de caucus et du chef de la deuxième opposition

1. Harmoniser le travail de l'équipe des accompagnateurs attitrés au groupe.
2. Présider l'élection des divers postes du groupe parlementaire.
3. Créer une dynamique de groupe et créer une solidarité au deuxième groupe d'opposition.
4. Aider le groupe à se donner une orientation idéologique commune et veiller à son respect.
5. Aider le chef du deuxième groupe d'opposition à consolider son leadership auprès du caucus.
6. Aider le chef du deuxième groupe d'opposition à établir l'échéancier de la période des questions.
7. Lors de la période de questions, favoriser plusieurs questions principales adressées à divers ministres afin de permettre à un plus grand nombre de députés de prendre la parole.
8. Aider le chef du deuxième groupe d'opposition à rédiger son discours en réponse au discours d'ouverture du premier ministre (voir la Section V du présent Cahier).
9. Aider le chef du deuxième groupe d'opposition à rédiger son discours touchant le débat d'urgence – s'il y a lieu.
10. Faire le point de temps à autre avec l'équipe des accompagnateurs.
11. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence et à l'organisation du Forum (voir la section III du présent Cahier).
12. Promouvoir l'entretien de relations respectueuses avec les membres des autres groupes parlementaires et veiller à proscrire les comportements partisans excessifs.
13. S'assurer que les réservations de lieu et d'heures des conférences de presse soient faites au secrétariat du Forum étudiant.
14. Aviser la personne coordonnatrice du Forum des problématiques vécues et de tout problème non résolu par l'équipe des accompagnateurs.

Encadrement du leader parlementaire

1. Assister à la séance de formation, prévue le mardi 7 janvier 2025 de 17 h 30 à 19 h, donnée par un expert en procédure de l'Assemblée nationale.
2. S'assurer que le *Règlement* est connu et bien compris.
3. Empêcher la « procédurite ».
4. S'assurer que les interventions des leaders en Chambre sont motivées (numéro de l'article à l'appui).
5. Faire le tour du contenu de chaque séance vécue à l'intérieur de la salle de l'Assemblée nationale, voir les problèmes susceptibles d'être éprouvés et appuyer le leader dans la recherche de solutions.
6. Amener les leaders à se rencontrer, se parler et négocier entre eux.
7. Faire respecter les échéanciers et les heures de tombée : saisie, reprographie et distribution (voir la section III du présent Cahier).
8. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement du whip

1. Aider le whip à faire respecter la discipline en caucus.
2. Aider le whip à présider les travaux du caucus.
3. Faire respecter les horaires et les présences en Chambre.
4. Favoriser les interventions pour que chacun puisse s'exprimer au caucus et en Chambre.
5. Superviser l'élection des membres des commissions parlementaires.
6. Aider le whip à libérer les salles à la fin des séances et s'assurer de leur propreté.
7. Aider le whip à voir au respect du décorum vestimentaire de la part des participants.
8. Assurer un suivi dans la remise des documents à la présidence (voir la Section III du présent Cahier).
9. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide-mémoire pour les Whips :

Caucus I (après-midi) :

- L'accompagnateur responsable doit remettre un Cahier d'encadrement au whip dès qu'il est élu et lui dire qu'il doit le suivre pour l'ordre du jour de chacun des caucus.
- L'accompagnateur responsable doit expliquer au whip qu'il doit animer les caucus, ce qui implique : d'arriver un peu en avance, de respecter les droits de parole de chacun et de faire le lien avec le chef et les accompagnateurs responsables du groupe.

Caucus I (soir) :

- Réveil du matin : le whip décide s'il appelle chacun des membres du parti le mardi matin (ou tous les matins) ou s'il fait appeler l'hôtel.
- Code vestimentaire : le whip doit rappeler les consignes reçues à l'automne. Il se réserve le droit de refuser un membre du parti s'il ne suit pas ces consignes.

Caucus II :

- Le whip doit présenter les consignes suivantes aux membres du parti avant d'entrer dans la salle de l'Assemblée nationale :
- Les cellulaires et tous les objets électroniques sont défendus, mais ils peuvent être laissés dans la salle de caucus au parlement (qui est verrouillée);
- Si un parlementaire veut sortir de la salle (toilettes, malaise), il doit faire le salut au président;
- Les consignes concernant le triangle à l'Assemblée nationale (circulation);
- Les débats sont filmés, il est donc important, si un parlementaire veut quitter l'Assemblée, d'éviter de se lever lorsqu'un parlementaire parle près de lui. Il est important d'écouter la personne qui parle, encore plus si elle se trouve près de soi;
- Les explications sur le rôle des pages (eau, papier, documents, etc.);
- Il est interdit de taper sur les tables;
- Il est interdit d'applaudir durant la période de questions.

Encadrement du porte-parole en matière de finances

1. Prévoir une documentation utile à la préparation des remarques préliminaires et des discours des porte-parole en matière de finances, notamment le rapport du vérificateur général du Québec, le discours du budget du ministre des Finances du Québec et le discours du porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances à l'Assemblée nationale.
2. S'assurer que le porte-parole en matière de finances a réfléchi à l'ensemble des éléments que doit comporter une réplique constructive à l'énoncé budgétaire.
3. Voir à ce qu'il y ait une convergence étroite entre la critique de la politique budgétaire du gouvernement, la politique de l'opposition en matière financière et l'idéologie de son groupe parlementaire.
4. Aider le porte-parole en matière de finances à préparer son commentaire à la suite de l'énoncé budgétaire présenté par le ministre des Finances.
5. Aider le porte-parole en matière de finances à rédiger son discours en réponse à l'énoncé budgétaire (voir la Section V du présent Cahier).
6. Voir à ce que le discours du porte-parole en matière de finances en réponse à l'énoncé budgétaire soit remis à l'organisation du Forum étudiant par courriel (forum.etudiant@assnat.qc.ca) au plus tard le vendredi 10 janvier 2025 à 11 h.
7. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement de la législation, des commissions parlementaires et du mandat d'initiative

1. S'assurer que les interventions contribuent à l'amélioration du projet de loi étudié ou du mandat d'initiative.
2. Aider le député parrain du projet de loi no 3 et son équipe de députés à circonscrire les objectifs, les principes et les modalités d'application du projet de loi.
3. En collaboration avec le secrétaire de commission, assister les membres des commissions parlementaires lors de la séance de rédaction des amendements.
4. Assister l'équipe de députés durant les séances de la commission parlementaire.
5. Créer une dynamique de groupe au sein des membres de la commission parlementaire.
6. Favoriser l'intervention de tous les membres de la commission parlementaire.
7. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Encadrement de l'attaché de presse

1. Assister à la séance de formation, prévue le lundi 6 janvier 2025.
2. Conseiller l'attaché de presse dans l'élaboration de la stratégie de communication du deuxième groupe d'opposition.
3. Aider l'attaché de presse à rédiger les communiqués de presse et les invitations aux médias.
4. Assister aux conférences de presse et conseiller l'attaché de presse dans la gestion de ces conférences.
5. S'assurer de la transmission des communiqués de presse et des invitations aux médias aux journalistes.
6. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

Aide à la période de questions et à la rédaction des discours

1. Assister aux séances de caucus.
2. Aider les participants dans la rédaction de leurs interventions. Pour ce faire, veuillez vous référer aux pages 35 à 61 du *Guide pédagogique*.
3. Confier au responsable de caucus tout problème non résolu.

JOURNAL	
Responsable de la salle de presse et des attachés de presse	Jessie Poulette
Encadrement des journalistes et des attachés de presse	Karine Dufour-Cauchon Félix Lefebvre Des Ormeaux Juliette Beaulieu-Lavoie Vincent Roy, boursier FJCB
PRÉSIDENCE	
France Devin Dominic Dumas Marie-Christine Aubé Vincent Roy	Supervision générale Supervision générale Conseillère, Direction de la séance et de la procédure parlementaire Avocat, Direction de la séance et de la procédure parlementaire

ORGANISATION GÉNÉRALE	
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA MISSION ÉDUCATIVE	
M. Alexandra Leconte (intérim assuré par M. Mathew Lagacé durant le Forum étudiant) M. Julien Calille Mme Caroline Boudreau Mme Noémie Laliberté M. Thomas Desrosiers Mme Joséane Caron Mme Gabrielle Dufour LaRue Mme Lisa Côté Mme Clémence Lopez	Directrice et responsable du Forum étudiant Chef d'équipe du service des programmes éducatifs Coordonnatrice du Forum étudiant Responsable des relations de presse Adjoint aux opérations Adjointe aux opérations Adjointe aux opérations Adjointe aux opérations Adjointe aux opérations
PROCÉDURE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE	
Mme Mériem Lahououi M. Dominic Garant M. Félix Fortin-Lauzier Mme Nathalie Belhumeur	Secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires Secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires Secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires Secrétaire de commission, Direction des commissions parlementaires
LÉGISLATION	
Me Karine Ruest-Pilote Me Marc-André Moquin (PL1) Me Rachel Pominville (PL2) Me Russ Manitt (PL3)	Avocate, Direction des affaires juridiques et législatives Avocat, Direction des affaires juridiques et législatives Avocate, Direction des affaires juridiques et législatives Avocat, Direction des affaires juridiques et législatives

SECTION III – ORDRE DU JOUR DES CAUCUS ET DOCUMENTS À REMETTRE

Cette section établit les tâches à effectuer pour chacun des neuf caucus qui se tiennent lors de la simulation parlementaire. Bien que ce document soit particulièrement utile pour les responsables de caucus, il est intéressant pour tous les accompagnateurs de connaître l'ordre du jour de chacune des rencontres du groupe parlementaire.

À la suite de chacun des tableaux, vous trouverez le détail des documents (type de document, heures de tombée, etc.) à remettre aux membres de la présidence – Salle des drapeaux de l'hôtel du Parlement et Salle Brébeuf de l'hôtel Delta Québec – ou à l'organisation du Forum étudiant. Veuillez noter que les formulaires à remettre sont disponibles dans la section « Formulaires » à la fin de ce cahier.

CAUCUS I (1 ^{RE} PARTIE) – LUNDI 6 JANVIER 2025, DE 14 H 00 À 18 H 00		
Gouvernement	Opposition officielle	2e groupe d'opposition
Présentation de l'équipe d'encadrement	Présentation de l'équipe d'encadrement	Présentation de l'équipe d'encadrement
Directives de la semaine pour les participants	Directives de la semaine pour les participants	Directives de la semaine pour les participants
Explications des règles concernant l'actualité	Explications des règles concernant l'actualité	Explications des règles concernant l'actualité
Présentation des idéologies	Présentation des idéologies	Présentation des idéologies
Présentation du journal (écrit et numérique) et du rôle des attachés de presse par Mme Jessie Poulette	Présentation du journal (écrit et numérique) et du rôle des attachés de presse par Mme Jessie Poulette	Présentation du journal (écrit et numérique) et du rôle des attachés de presse par Mme Jessie Poulette
Choix du nom déterminé pour le groupe parlementaire	Choix du nom déterminé pour le groupe parlementaire	Choix du nom déterminé pour le groupe parlementaire
Explication du processus d'élection aux fonctions parlementaires ²	Explication du processus d'élection aux fonctions parlementaires ²	Explication du processus d'élection aux fonctions parlementaires ²
Choix des membres des 4 commissions parlementaires (si possible)	Choix des membres des 4 commissions parlementaires (si possible)	Choix des membres des 4 commissions parlementaires (si possible)

² Pour une description détaillée des modalités d'élections, veuillez-vous référer à l'Annexe I.

CAUCUS I (suite)
(1^{RE} PARTIE) – LUNDI 6 JANVIER 2025, DE 14 H À 18 H 00

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Explications des modalités d'élection pour le poste de premier ministre	Explications des modalités d'élection pour le poste de chef de l'opposition officielle	Explications des modalités d'élection pour le poste de chef du 2 ^e groupe d'opposition
Présentation de chacun des candidats au poste de premier ministre (2 min. max.)	Présentation de chacun des candidats au poste de chef de l'opposition officielle (2 min. max.)	Présentation de chacun des candidats au poste de chef du 2 ^e groupe d'opposition (2 min. max.)
Explications des modalités d'élection pour les autres fonctions parlementaires	Explications des modalités d'élection pour les autres fonctions parlementaires	Explications des modalités d'élection pour les autres fonctions parlementaires
Présentation des candidats	Présentation des candidats	Présentation des candidats
Attribution des fonctions parlementaires, choix de deux présidents ³ .	Attribution des fonctions parlementaires, choix d'un président ⁴ ainsi que d'un porte-parole pour la commission en charge du mandat d'initiative.	Attribution des fonctions parlementaires, choix d'un président de commission ⁵ ainsi que d'un porte-parole pour la commission en charge du mandat d'initiative.

DOCUMENTS À REMETTRE				
Groupe parlementaire	Quoi ?	Remettre à qui ?	Particularités	Heure de tombée
Tous	Fonctions parlementaires	forum.etudiant@assnat.qc.ca	Remplir l'Annexe II, III ou IV. Un membre du personnel de l'ANQ sera présent pour cette partie.	18 h 30
Tous	Nom du groupe parlementaire	forum.etudiant@assnat.qc.ca		18 h 30

³ Pour la liste des postes à pourvoir au gouvernement, veuillez vous référer à l'Annexe II.

⁴ Pour la liste des postes à pourvoir à l'opposition officielle, veuillez vous référer à l'Annexe III.

⁵ Pour la liste des postes à pourvoir au 2^e groupe d'opposition, veuillez vous référer à l'Annexe IV.

CAUCUS I (suite)
(2^E PARTIE) – LUNDI 6 JANVIER 2025, DE 20 H 30 À 22 H

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Détermination des stratégies	Détermination des stratégies	Détermination des stratégies
Présentation des grandes orientations déterminées pour le discours d'ouverture du premier ministre	Choix des membres des quatre commissions parlementaires	Choix des membres des quatre commissions parlementaires
Finalisation de la rédaction du discours d'ouverture du premier ministre		
Choix des membres des quatre commissions parlementaires		

CAUCUS II

(1^{RE} PARTIE) – MARDI 7 JANVIER 2025, DE 9 H À 11 H 15

Gouvernement	Opposition officielle	2 ^e groupe d'opposition
Revue de presse	Revue de presse	Revue de presse
Formation par les whips sur la tenue et le décorum en Chambre	Formation par les whips sur la tenue et le décorum en Chambre	Formation par les whips sur la tenue et le décorum en Chambre
Formation par les leaders sur les règlements de base lors des séances en Chambre	Formation par les leaders sur les règlements de base lors des séances en Chambre	Formation par les leaders sur les règlements de base lors des séances en Chambre
Présentation des notions relatives à la période de questions	Présentation des notions relatives à la période de questions	Présentation des notions relatives à la période de questions
Séance de révision du discours d'ouverture par le premier ministre et les ministres désignés		
Préparation de l'avis de convocation des commissions parlementaires par le leader du gouvernement		

Documents à remettre				
Gr. parlementaire	Quel document ?	Remettre à qui ?	Particularités	Heure de tombée
Tous	Formulaires A, B, C et D – Membres des commissions	Secrétariat du Forum étudiant (RC 189)		8 h 45
Gouvernement	Discours d'ouverture du premier ministre	forum.etudiant@assnat.qc.ca	Inclure la motion suivante, sur une feuille séparée : « Que le Forum étudiant adopte la politique générale du gouvernement ».	11 h 00

CAUCUS II (SUITE)
(2E PARTIE) – MARDI 7 JANVIER 2025, DE 14 H 30 À 17 H

Gouvernement	Opposition officielle	2e groupe d'opposition
Retour sur la conférence de presse	Retour sur la conférence de presse	Retour sur la conférence de presse
Détermination des orientations de l'énoncé budgétaire	Discussions et réactions sur le discours d'ouverture du premier ministre	Discussions et réactions sur le discours d'ouverture du premier ministre
Choix de l'équipe de rédaction de l'énoncé budgétaire	Analyse des dossiers prioritaires et choix des thèmes à privilégier	Analyse des dossiers prioritaires et choix des thèmes à privilégier
Analyse des dossiers prioritaires et choix des thèmes à privilégier	Détermination des stratégies générales	Détermination des stratégies générales
Discussion sur les 3 projets de loi et analyse du projet de loi issu du gouvernement	Amorce de la préparation des discours à l'occasion du débat sur le discours d'ouverture	Amorce de la préparation des discours à l'occasion du débat sur le discours d'ouverture
Mandat d'initiative : préparation des remarques préliminaires et des questions qui seront posées au professionnel de la recherche.	Discussion sur les 3 projets de loi et analyse du projet de loi issu de l'opposition officielle	Discussion sur les 3 projets de loi et analyse du projet de loi issu du 2 ^e groupe d'opposition
	Mandat d'initiative : préparation des remarques préliminaires et des questions qui seront posées au professionnel de la recherche.	Mandat d'initiative : préparation des remarques préliminaires et des questions qui seront posées au professionnel de la recherche.
	Explications de la question de directive	

Documents à remettre				
Gr. parlementaire	Quel document ?	Remettre à qui ?	Particularités	Heure de tombée
Opposition officielle	Libellé de la question de directive	Leader du gouvernement Présidence Leader du 2e gr. d'opposition	Le leader de l'opposition officielle remet le libellé aux autres leaders et à la présidence	17 h 30

CAUCUS III

MARDI 7 JANVIER 2025, DE 19 H À 22 H

Gouvernement	Opposition officielle	2e groupe d'opposition
Explications de la motion de censure et de la motion formulant un grief	Explications de la motion de censure et de la motion formulant un grief	Explications de la motion de censure et de la motion formulant un grief
Consensus sur le choix des intervenants pour le débat d'adoption du principe des trois projets de loi	Consensus sur l'objet du discours du chef de l'opposition officielle en réponse au discours d'ouverture et choix de l'objet de la motion de censure ou de la motion formulant un grief, s'il y a lieu	Consensus sur l'objet du discours du chef du 2 ^e groupe d'opposition en réponse au discours d'ouverture et choix de l'objet de la motion de censure ou de la motion formulant un grief, s'il y a lieu
Consensus sur le choix des intervenants et des thèmes à aborder pour le débat qui suit le discours d'ouverture	Consensus sur le choix des intervenants pour le débat d'adoption du principe des trois projets de loi	Consensus sur le choix des intervenants pour le débat d'adoption du principe des trois projets de loi
Choix des sujets et des intervenants pour la rubrique « Déclaration de députés » de la 3 ^e séance	Consensus sur le choix des intervenants et des thèmes à aborder pour le débat qui suit sur le discours d'ouverture	Consensus sur le choix des intervenants et des thèmes à aborder pour le débat qui suit sur le discours d'ouverture
Choix de l'objet des déclarations ministérielles de la 3 ^e séance et rédaction des deux déclarations ministérielle	Choix des sujets et des intervenants pour la rubrique « Déclarations de députés » de la 3 ^e séance	Choix des sujets et des intervenants pour la rubrique « Déclarations de députés » de la 3 ^e séance
Préparation de la réplique du premier ministre	Choix de l'objet et des intervenants pour la période de questions de la 3 ^e séance	Choix de l'objet et des intervenants pour la période de questions de la 3 ^e séance
Préparation de l'argumentaire du leader par rapport à la question de directive	Préparation de l'argumentaire du leader par rapport à la question de directive	Préparation de l'argumentaire du leader par rapport à la question de directive

CAUCUS III (SUITE)
MARDI 7 JANVIER 2025, DE 19 H À 22 H

Documents à remettre				
Gr. parlementaire	Quel document ?	Particularités	Remettre à qui ?	Heure de tombée
Tous	Intervenants – Débat sur le discours d'ouverture (Formulaire E)	Avertir la présidence s'il y a des motions de censure ou des motions formulant un grief	Présidence (Salle Brébeuf)	19 h 30
	Intervenants – « Déclarations de députés » de la 3 ^e séance (Formulaire F)		Présidence (Salle Brébeuf)	
Opposition officielle	Intervenants – « Période de questions » de la 3 ^e séance (Formulaire G)		Présidence (Salle Brébeuf)	
2 ^e groupe d'opposition	Intervenants – « Période de questions » de la 3 ^e séance (Formulaire G)		Présidence (Salle Brébeuf)	

CAUCUS IV
MERCREDI 8 JANVIER 2025, DE 8 H 30 À 10 H 15

Gouvernement	Opposition officielle	2e groupe d'opposition
Revue de presse	Revue de presse	Revue de presse
Révision de la réplique du premier ministre dans le cadre du discours d'ouverture	Élaboration et rédaction du discours du chef de l'opposition officielle en réponse au discours d'ouverture avec les porte-parole désignés	Élaboration et rédaction du discours du chef du 2e groupe d'opposition en réponse au discours d'ouverture avec les porte-parole désignés
Élaboration des grandes lignes de l'énoncé budgétaire par le ministre des Finances	Finalisation des interventions pour le débat qui suit le discours d'ouverture	Finalisation des interventions pour le débat qui suit le discours d'ouverture
Rédaction des déclarations par les ministres concernés et des répliques, si possible	Rédaction des questions pour la période de questions de la 3e séance	Rédaction des questions pour la période de questions de la 3e séance
Finalisation des interventions pour le débat qui suit le discours d'ouverture	Analyse et recherche sur les thèmes des trois projets de loi	Analyse et recherche sur les thèmes des trois projets de loi
Mandat d'initiative : préparation de questions destinées aux intervenantes qui viendront témoigner.	Mandat d'initiative : préparation de questions destinées aux intervenantes qui viendront témoigner.	Mandat d'initiative : préparation de questions destinées aux intervenantes qui viendront témoigner.
Discussion sur les 3 projets de loi et propositions d'amendements	Discussion sur les 3 projets de loi et propositions d'amendements	Discussion sur les 3 projets de loi et propositions d'amendements

Caucus IV (suite)

MERCREDI 8 JANVIER 2025, DE 8 H 30 À 10 H 15

DOCUMENTS À REMETTRE				
Groupe parlementaire	Quel document ?	Particularités	Remettre à qui ?	Heure de tombée
Opposition officielle	Réplique du chef au discours d'ouverture	Motion de censure ou motion formulant un grief (s'il y a lieu), doit être imprimée sur 2 feuilles séparées	Forum.etudiant@assnat.qc.ca = Responsable de caucus du gouvernement	8 h
	Période de questions (3 ^e séance) – Liste des ministres interpellés et des sujets		Responsable de caucus du gouvernement	8 h
2 ^e groupe d'opposition	Réplique du chef au discours d'ouverture	Motion de censure ou motion formulant un grief (s'il y a lieu), doit être imprimée sur 2 feuilles séparées	Forum.etudiant@assnat.qc.ca = Responsable de caucus du gouvernement	8 h
	Période de questions (3 ^e séance) – Liste des ministres interpellés et des sujets		Responsable de caucus du gouvernement	8 h

CAUCUS V
MERCREDI 8 JANVIER 2025, DE 13 H 30 À 16 H 15

Gouvernement	Opposition officielle	2e groupe d'opposition
Ministres interpellés : préparer la période de questions de la 3 ^e séance	Consensus sur le choix des intervenants pour le débat en réponse à l'énoncé budgétaire	Consensus sur le choix des intervenants pour le débat en réponse à l'énoncé budgétaire
Consensus sur le choix des intervenants pour le débat en réponse à l'énoncé budgétaire	Consensus sur le choix des intervenants pour l'adoption du principe des projets de loi	Consensus sur le choix des intervenants pour l'adoption du principe des projets de loi
Choix de l'objet des déclarations ministérielles de la 4e séance et rédaction des 2 déclarations ministérielles par les ministres concernés	Choix de l'objet et des intervenants pour la période de questions de la 4e séance	Choix de l'objet et des intervenants pour la période de questions de la 4e séance
Consensus sur le choix des intervenants pour l'adoption du principe des projets de loi	Rédaction des questions pour la période de questions de la 4e séance	Rédaction des questions pour la période de questions de la 4e séance
Informers le parrain du projet de loi n 1 du déroulement de la présentation des projets de loi	Informers le parrain du projet de loi n°2 du déroulement de la présentation des projets de loi	Informers le parrain du projet de loi n°3 du déroulement de la présentation des projets de loi
	À 15 h, le whip doit se présenter au secrétariat (RC.189) pour recueillir 3 copies de chacune des déclarations ministérielles et les transmettre au porte-parole concerné, au chef et au leader	À 15 h, le whip doit se présenter au secrétariat (RC.189) pour recueillir 3 copies de chacune des déclarations ministérielles et les transmettre au porte-parole concerné, au chef et au leader
	Rédaction de la réplique aux déclarations ministérielles par les 2 porte-parole concernés	Rédaction de la réplique aux déclarations ministérielles par les 2 porte-parole concernés

CAUCUS V (SUITE)
MERCREDI 8 JANVIER 2025, DE 13 H 30 À 16 H 15

DOCUMENTS À REMETTRE			
Groupe parlementaire	Quel document ?	Remettre à qui ?	Heure de tombée
Gouvernement	2 déclarations ministérielles (3 ^e séance)	Forum.etudiant@assnat.qc.ca	13 h 15

CAUCUS VI

MERCREDI 8 JANVIER 2025, DE 19 H À 22 H 30

Gouvernement	Opposition officielle	2e groupe d'opposition
Travail sur les priorités de l'énoncé budgétaire	Préparation des commentaires du porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances (à la suite de l'énoncé budgétaire)	Préparation des commentaires du porte-parole du 2e groupe d'opposition en matière de finances (à la suite à l'énoncé budgétaire)
Choix des sujets et des intervenants pour la rubrique « Déclarations de députés » de la 4e séance	Choix des sujets et des intervenants pour la rubrique « Déclarations de députés » de la 4e séance	Choix des sujets et des intervenants pour la rubrique « Déclarations de députés » de la 4e séance
Préparation des membres des commissions parlementaires et familiarisation avec les articles des projets de loi	Préparation des membres des commissions parlementaires et familiarisation avec les articles des projets de loi	Préparation des membres des commissions parlementaires et familiarisation avec les articles des projets de loi
Rédaction des interventions pour le débat sur l'adoption du principe des 3 projets de loi	Rédaction des interventions pour le débat sur l'adoption du principe des 3 projets de loi	Rédaction des interventions pour le débat sur l'adoption du principe des 3 projets de loi
Suite de la rédaction des déclarations ministérielles par les ministres concernés	Suite de la rédaction des questions pour la période de questions de la 4e séance	Suite de la rédaction des questions pour la période de questions de la 4e séance
Analyse des dossiers chauds pour la période de questions de la 4e séance		
Finalisation de la rédaction des amendements des 3 projets de loi	Finalisation de la rédaction des amendements des 3 projets de loi	Finalisation de la rédaction des amendements des 3 projets de loi
Mandat d'initiative : préparation des interventions pour chaque volet du mandat (porte-parole) et propositions de recommandations pour le rapport (max. 5)	Mandat d'initiative : préparation des interventions pour chaque volet du mandat (porte-parole) et propositions de recommandations pour le rapport (max. 5)	Mandat d'initiative : préparation des interventions pour chaque volet du mandat (porte-parole) et propositions de recommandations pour le rapport (max. 5)

CAUCUS VI (SUITE)
MERCREDI 8 JANVIER 2025, DE 19 H À 22 H 30

DOCUMENTS À REMETTRE				
Groupe parlementaire	Quel document ?	Particularités	Remettre à qui ?	Heure de tombée
Tous	Intervenants – « Déclaration de députés » de la 4 ^e séance (Formulaire H)		Présidence (Salle Brébeuf)	19 h 30
	Intervenants – Débat sur le principe des projets de loi (Formulaire I, J et K)			
Opposition officielle	Intervenants – « Période de questions » de la 4 ^e séance (Formulaire L)			
2 ^e groupe d'opposition	Intervenants – « Période de questions » de la 4 ^e séance (Formulaire L)			

CAUCUS VII
JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 8 H 10 À 10 H

Gouvernement	Opposition officielle	2e groupe d'opposition
Revue de presse	Revue de presse	Revue de presse
Révision de l'énoncé budgétaire et préparation préliminaire de la réplique du ministre des Finances	Suite de la préparation des commentaires du porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances (à la suite de l'énoncé budgétaire)	Suite de la préparation des commentaires du porte-parole du 2e groupe d'opposition en matière de finances (à la suite de l'énoncé budgétaire)
Ministres : préparer la période de questions de la 4e séance	Choix des questions pour la période de questions de la 5e séance	Choix des questions pour la période de questions de la 5e séance
Suite de la préparation des déclarations ministérielles de la 4e séance	Suite de la rédaction des interventions pour le débat d'adoption du principe des projets de loi	Suite de la rédaction des interventions pour le débat d'adoption du principe des projets de loi
Préparation de l'avis de convocation des commissions parlementaires par le leader du gouvernement	À 9 h, le whip doit se présenter au secrétariat (RC.189) pour recueillir 3 copies de chacune des déclarations ministérielles et les transmettre au porte-parole concerné, au chef et au leader	À 9 h, le whip doit se présenter au secrétariat (RC.189) pour recueillir 3 copies de chacune des déclarations ministérielles et les transmettre au porte-parole concerné, au chef et au leader
Suite de la rédaction des interventions pour le débat d'adoption du principe des projets de loi	Rédaction de la réplique aux déclarations ministérielles par les 2 porte-parole concernés	Rédaction de la réplique aux déclarations ministérielles par les 2 porte-parole concernés

CAUCUS VII (SUITE)
JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 8 H 10 À 10 H

DOCUMENTS À REMETTRE				
Gr. parlementaire	Quel document ?	Remettre à qui ?	Particularités	Heure de tombée
Tous	Amendements des 3 projets de loi	Secrétariat du Forum étudiant (RC 161)	Classer les amendements par projets de loi et par articles (en ordre croissant)	10 h
Gouvernement	Énoncé budgétaire	forum.etudiant@assnat.qc.ca	Inclure la motion suivante, sur une feuille séparée : « Que le Forum étudiant adopte la politique budgétaire du gouvernement »	8 h
	2 déclarations ministérielles (4e séance)	forum.etudiant@assnat.qc.ca		8 h
Opposition officielle 2e groupe d'opposition	Période de questions (4e séance) – Liste des sujets	Responsable de caucus du gouvernement	À remettre lors du déjeuner-rencontre du Comité pédagogique	7 h 30
Tous	Intervenants – adoption des recommandations du mandat d’initiative (Formulaire N)	Secrétariat du Forum étudiant (RC.189)	Les groupes parlementaires peuvent inscrire un minimum de 0 et un maximum de 5 recommandations.	10 h

CAUCUS VIII
JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 19 H À 22 H

Gouvernement	Opposition officielle	2e groupe d'opposition
Préparation préliminaire de la réplique du ministre des Finances	Choix des points essentiels de l'énoncé budgétaire à soulever par le porte-parole en matière de finances et rédaction de sa réplique	Choix des points essentiels de l'énoncé budgétaire à soulever par le porte-parole en matière de finances et rédaction de sa réplique
Rédaction des interventions pour le débat suivant l'énoncé budgétaire	Rédaction des interventions pour le débat suivant l'énoncé budgétaire	Rédaction des interventions pour le débat suivant l'énoncé budgétaire
	Choix des intervenants pour la période de questions de la 5e séance et rédaction des questions	Choix des intervenants pour la période de questions de la 5e séance et rédaction des questions
Choix des intervenants pour l'adoption finale des 3 projets de loi*	Choix des intervenants pour l'adoption finale des trois projets de loi*	Choix des intervenants pour l'adoption finale des 3 projets de loi*
<ul style="list-style-type: none"> • Pendant ce caucus, des députés siègent en commission; cela pourrait entraîner une certaine confusion lors du choix des intervenants. À coordonner au sein de votre caucus. 		

CAUCUS VIII (SUITE)
JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 19 H À 22 H

DOCUMENTS À REMETTRE				
GROUPE PARLEMENTAIRE	QUEL DOCUMENT ?	PARTICULARITÉS	REMETTRE À QUI ?	HEURE DE TOMBÉE
Tous	Intervenants – Débat sur l'énoncé budgétaire (Formulaire O)	Avertir la présidence s'il y a des motions censure ou des motions formulant un grief	Présidence (Salle Brébeuf)	19 h 30
	Intervenants – Débat sur l'adoption finale des projets de loi (Formulaires R, S et T)			
Opposition officielle 2 ^e groupe d'opposition	Intervenants – « Période de questions » de la 5 ^e séance (Formulaire U)			

CAUCUS IX

VENDREDI 10 JANVIER 2025, DE 9 H 30 À 11 H 30

Gouvernement	Opposition officielle	2e groupe d'opposition
Revue de presse	Revue de presse	Revue de presse
Retour sur le travail des commissions parlementaires et prise de position pour le vote	Retour sur le travail des commissions parlementaires et prise de position pour le vote	Retour sur le travail des commissions parlementaires et prise de position pour le vote
Explications de la procédure du vote en Chambre	Explications de la procédure du vote en Chambre	Explications de la procédure du vote en Chambre
Suite de la rédaction des interventions sur le débat de l'énoncé budgétaire	Suite de la rédaction des interventions sur le débat de l'énoncé budgétaire	Suite de la rédaction des interventions sur le débat de l'énoncé budgétaire
Rédaction des interventions pour le débat sur l'adoption finale des 3 projets de loi	Rédaction des interventions pour le débat sur l'adoption finale des 3 projets de loi	Rédaction des interventions pour le débat sur l'adoption finale des 3 projets de loi
Analyse des dossiers chauds pour la période de questions de la 5e séance	Suite de la rédaction des questions pour la période de questions de la 5e séance	Suite de la rédaction des questions pour la période de questions de la 5e séance
Rédaction par le premier ministre de son discours de remerciements	Rédaction par le chef de l'opposition officielle de son discours de remerciement	Rédaction par le chef du 2e groupe d'opposition de son discours de remerciement

CAUCUS IX (SUITE)
VENDREDI 10 JANVIER 2025, DE 9 H 30 À 11 H 30

DOCUMENTS À REMETTRE				
Groupe parlementaire	Quel document ?	Particularités	Remettre à qui ?	Heure de tombée
Opposition officielle	Réplique à l'énoncé budgétaire du porte-parole en matière de finances	Motion de censure ou motion formulant un grief (s'il y a lieu), doit être imprimée sur 2 feuilles séparées	Forum.étudiant@assnat.qc.ca et Responsable de caucus du gouvernement	11 h
2 ^e groupe d'opposition	Réplique à l'énoncé budgétaire du porte-parole en matière de finances	Motion de censure ou motion formulant un grief (s'il y a lieu), doit être imprimée sur 2 feuilles séparées	Forum.étudiant@assnat.qc.ca et Responsable de caucus du gouvernement	11 h
Tous	Formulaire d'évaluation des accompagnateurs	Disponible en ligne	Remplir le formulaire en ligne sur la page du Forum (www.paricilademocratie.com)	17 h

SECTION IV – MINUTAGE DES TRAVAUX PAR SÉANCE

SÉANCE 1 (30 MINUTES) - MARDI 7 JANVIER, 13 H 30 À 14 H

Élection *pro forma* (5 minutes)

Discours inaugural du lieutenant-gouverneur (5 minutes)

Directives de la présidence (5 minutes)

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Discours d'ouverture du premier ministre (art. 27) (15 minutes)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

SÉANCE 2 (85 MINUTES) - MERCREDI 8 JANVIER, 10 H 20 À 11 H 45

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture (art. 28 à 31)

Discours du chef de l'opposition officielle (Opp. 1) (15 minutes)
(Motion formulant un grief ou motion de censure possible)⁶

Discours du chef du deuxième groupe d'opposition (Opp. 2) (10 minutes)
(Motion formulant un grief ou motion de censure possible)

25 interventions x 2 minutes

1 = Gouv.	7 = Gouv.	13 = Gouv.	19 = Gouv.
2 = Opp. 1	8 = Opp. 1	14 = Opp. 1	20 = Opp. 1
3 = Gouv.	9 = Gouv.	15 = Gouv.	21 = Gouv.
4 = Opp. 1	10 = Opp. 1	16 = Opp. 1	22 = Opp. 1
5 = Gouv.	11 = Gouv.	17 = Gouv.	23 = Opp. 2
6 = Opp. 2	12 = Opp. 2	18 = Opp. 2	24 = Opp. 1
			25 = Opp. 2

Réplique du premier ministre (5 minutes)

Mise aux voix des motions de censure et de grief, s'il y a lieu (2 minutes)

Adoption de la politique générale du gouvernement (1 minute)

LEVÉE DE LA SÉANCE

⁶ Il y a un maximum d'une motion de censure par groupe parlementaire pour toute la durée du Forum. Et un maximum de 5 motions visant à formuler un grief par groupe parlementaire pour ce débat.

SÉANCE 3 (92 MINUTES) - MERCREDI 8 JANVIER, 16 H 15 À 18 H 00

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés I (art. 37 et 38) (10 minutes)

1 = Gouv.	4 = Opp. 1	7 = Opp. 1
2 = Opp. 1	5 = Opp. 2	8 = Gouv.
3 = Gouv.	6 = Gouv.	9 = Opp. 2
		10 = Gouv.

Déclarations ministérielles 1, 2 (art. 39 et 40) (16 minutes)

Ministre = 2 minutes
Porte-parole Opp. 1 = 2 minutes
Porte-parole Opp. 2 = 2 minutes
Réplique du ministre = 2 minutes

Présentation des projets de loi no 1, no 2 et no 3 (art. 34 et 117 à 121) (6 minutes)

Parrain = lecture des notes explicatives

Mise aux voix = 1 minute

Dépôts de documents, de rapports de commissions et de pétitions (art. 42 à 46)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel (art. 47 à 52)

Période de questions I (art. 53 à 60) (45 minutes)

Question principale = 1 minute - Réponse = 1 minute
Question complémentaire (permis aux chefs des groupes parlementaires et des députés identifiés au programme) = 1 minute - Réponse = 1 minute

1 = Chef Opp. 1	6 = Opp. 1	11 = Opp. 2	16 = Opp. 1
2 = Chef Opp. 2	7 = Opp. 1	12 = Opp. 1	17 = Opp. 2
3 = Opp. 1	8 = Opp. 2	13 = Opp. 1	18 = Opp. 1
4 = Opp. 1	9 = Opp. 1	14 = Opp. 2	19 = Opp. 1
5 = Opp. 2	10 = Opp. 1	15 = Opp. 1	20 = Opp. 2

Avis touchant les travaux des commissions (art. 63)

Renseignements sur les travaux du Forum (art. 64 et 65) (15 minutes)

Demande de question de directive

LEVÉE DE LA SÉANCE

SÉANCE 4 (297 MINUTES) - JEUDI 9 JANVIER, 10 H À 11 H 50
SÉANCE 4 - PREMIÈRE PARTIE (102 MINUTES)

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés II (art. 37 et 38) (10 minutes)

1 = Gouv.	4 = Opp. 1	7 = Opp. 1
2 = Opp. 1	5 = Opp. 2	8 = Gouv.
3 = Gouv.	6 = Gouv.	9 = Opp. 2
		10 = Gouv.

Déclarations ministérielles 3 et 4 (art. 39 et 40) (16 minutes)

Ministre = 2 minutes
Porte-parole opp. 1 = 2 minutes
Porte-parole opp. 2 = 2 minutes
Réplique du ministre = 2 minutes

Dépôts de documents, de rapports de commissions et de pétitions (art. 42 à 46)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel (art. 47 à 52)

Période de questions II (art. 53 à 60) (45 minutes)

Question Principale = 1 minute - Réponse = 1 minute
Question complémentaire (permis aux chefs des groupes parlementaires et des députés identifiés au programme) = 1 minute -
Réponse = 1 minute

1 = Chef Opp. 1	6 = Opp. 1	11 = Opp. 2	16 = Opp. 1
2 = Chef Opp. 2	7 = Opp. 1	12 = Opp. 1	17 = Opp. 2
3 = Opp. 1	8 = Opp. 2	13 = Opp. 1	18 = Opp. 1
4 = Opp. 1	9 = Opp. 1	14 = Opp. 2	19 = Opp. 1
5 = Opp. 2	10 = Opp. 1	15 = Opp. 1	20 = Opp. 2

Motion sans préavis (art. 61 et 62) (5 minutes)

Lecture de la motion par le député (1 minute)

3 interventions x 1 minute = 3 minutes
1 = Gouv. 2 = Opp. 1 3 = Opp. 2

Mise aux voix de la motion

Avis touchant les travaux des commissions (art. 63)

Renseignements sur les travaux du Forum (art. 64 et 65) (10 minutes)

Plaidoirie des leaders sur question de directive

SÉANCE 4 (297 MINUTES) - JEUDI 9 JANVIER, 10 H À 11 H 50
SÉANCE 4 - PREMIÈRE PARTIE (102 MINUTES) (suite)

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Énoncé budgétaire (art. 132 à 136) (16 minutes)

Discours du ministre = 10 minutes

Commentaires du porte-parole de l'opposition officielle
en matière de finances (Opp. 1) = 3 minutes

Commentaires du porte-parole du deuxième groupe d'opposition
en matière de finances (Opp. 2) = 3 minutes

SUSPENSION DES TRAVAUX

SÉANCE 4 (297 MINUTES) - JEUDI 9 JANVIER, 13 H 15 À 16 H 30
SÉANCE 4 - DEUXIÈME PARTIE (195 MINUTES)

Autres affaires

Débat et adoption du principe des projets de loi no 1, no 2 et no 3
(art. 122 et 123)

Projet de loi no 1 (initiative gouvernementale)

Ministre parrain = 4 minutes

Porte-parole Opp. 1 = 2 minutes

Porte-parole Opp. 2 = 2 minutes

20 interventions x 1 minute 30 secondes = 30 minutes

1 = Gouv.	7 = Gouv.	13 = Gouv.	19 = Gouv.
2 = Opp. 1	8 = Opp. 1	14 = Opp. 1	20 = Opp. 1
3 = Gouv.	9 = Gouv.	15 = Gouv.	
4 = Opp. 1	10 = Opp. 1	16 = Opp. 1	
5 = Gouv.	11 = Gouv.	17 = Gouv.	
6 = Opp. 2	12 = Opp. 2	18 = Opp. 2	

Réplique du ministre parrain = 2 minutes

Mise aux voix de la motion d'adoption du principe du projet de loi no 1

Motion d'envoi du projet de loi no 1 en commission parlementaire

Projet de loi no 2 (initiative de l'opposition officielle)

Député parrain = 4 minutes

Porte-parole Gouv. = 2 minutes

Porte-parole Opp. 2 = 2 minutes

SÉANCE 4 (297 MINUTES) - JEUDI 9 JANVIER, 13 H 15 À 16 H 30
SÉANCE 4 - DEUXIÈME PARTIE (195 MINUTES) (suite)

20 interventions x 1 minute 30 secondes = 30 minutes

1 = Opp. 2	7 = Opp. 2	13 = Opp. 2	19 = Opp. 2
2 = Gouv.	8 = Gouv.	14 = Gouv.	20 = Gouv.
3 = Opp. 2	9 = Opp. 2	15 = Opp. 2	
4 = Gouv.	10 = Gouv.	16 = Gouv.	
5 = Opp. 1	11 = Opp. 1	17 = Opp. 1	
6 = Gouv.	12 = Gouv.	18 = Gouv.	

Réplique du député parrain (Opp. 1) = 2 minutes

Mise aux voix de la motion d'adoption du principe du projet de loi no 2

Motion d'envoi du projet de loi no 2 en commission parlementaire

PAUSE DE 15 MINUTES

Projet de loi no 3 (initiative de la deuxième opposition)

Député parrain (Opp. 2) = 4 minutes

Porte-parole Gouv. = 2 minutes

Porte-parole Opp. 1 = 2 minutes

20 interventions x 1 minute 30 secondes = 30 minutes

1 = Opp. 1	7 = Opp. 1	13 = Opp. 1	19 = Opp. 1
2 = Gouv.	8 = Gouv.	14 = Gouv.	20 = Gouv.
3 = Opp. 1	9 = Opp. 1	15 = Opp. 1	
4 = Gouv.	10 = Gouv.	16 = Gouv.	
5 = Opp. 2	11 = Opp. 2	17 = Opp. 2	
6 = Gouv.	12 = Gouv.	18 = Gouv.	

Réplique du député parrain (Opp. 2) = 2 minutes

Mise aux voix de la motion d'adoption du principe du projet de loi no 3

Motion d'envoi du projet de loi no 3 en commission parlementaire

Convocation des trois commissions parlementaires (1 minute)

LEVÉE DE LA SÉANCE

Séance 5 (110 minutes) - Vendredi 10 janvier, 12 h 45 à 14 h 50

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents, de rapports de commissions et de pétitions (art. 42 à 46)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel (art. 47 à 52)

Période de questions III (art. 53 à 60) (45 minutes)

Question Principale = 1 minute - Réponse = 1 minute

Question complémentaire (permis aux chefs des groupes parlementaires et des députés identifiés au programme) = 1 minute -
Réponse = 1 minute

1 = Chef Opp. 1	6 = Opp. 1	11 = Opp. 2	16 = Opp. 1
2 = Chef Opp. 2	7 = Opp. 1	12 = Opp. 1	17 = Opp. 2
3 = Opp. 1	8 = Opp. 2	13 = Opp. 1	18 = Opp. 1
4 = Opp. 1	9 = Opp. 1	14 = Opp. 2	19 = Opp. 1
5 = Opp. 2	10 = Opp. 1	15 = Opp. 1	20 = Opp. 2

Avis touchant les travaux des commissions (art. 63)

Renseignements sur les travaux du Forum (art. 64 et 65) (5 minutes)

Décision de la présidence sur la question de directives

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur l'énoncé budgétaire (art. 132 à 136) (55 minutes)

Discours du porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances (Opp. 1) = 10 minutes
(Motion formulant un grief ou motion de censure possible)⁷

Discours du porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
(Opp. 2) = 5 minutes (motion formulant un grief ou motion de censure possible)

20 interventions x 1,5 minute = 30 minutes

1 = Gouv.	7 = Gouv.	13 = Gouv.	19 = Gouv.
2 = Opp. 1	8 = Opp. 1	14 = Opp. 1	20 = Opp. 2
3 = Gouv.	9 = Gouv.	15 = Gouv.	
4 = Opp. 1	10 = Opp. 1	16 = Opp. 2	
5 = Gouv.	11 = Gouv.	17 = Gouv.	
6 = Opp. 2	12 = Opp. 2	18 = Opp. 1	

Intervention du porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances = 3 minutes

Réplique du ministre des Finances = 3 minutes

Mise aux voix des motions de censure et de grief, s'il y a lieu (3 minutes)

Adoption de l'énoncé budgétaire (1 minute)

⁷ Motion de grief ou de censure possible aussi avec les maxima exprimés aux art. 140 et 142 du Règlement.

SÉANCE 6 (76 MINUTES) - VENDREDI 10 JANVIER, 15 H 05 À 16 H 20

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents, de rapports de commissions et de pétitions

(art. 42 à 46 et art. 129) (8 minutes)

Dépôt de 1 rapport pour chacune des quatre commissions (4 x 2 minutes) :

- Rapport sur le mandat d'initiative

- Rapport de commission (rapport sur l'étude détaillée d'un projet de loi), suivi de sa mise aux voix

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

(art. 47 à 52)

Avis touchant les travaux des commissions (art. 63)

Renseignements sur les travaux du Forum (art. 64 et 65)

AFFAIRES DU JOUR

Débat sur le rapport de la commission ayant étudié le mandat d'initiative (5 min)

5 interventions x 1 minute = 5 minutes

1 = Gouv

3 = Opp 2

5 = Opp 1

2 = Opp 1

4 = Gouv

Adoption des projets de loi no 1, no 2 et no 3 (art. 130 et 131)

Projet de loi no 1 (initiative gouvernementale)

Ministre parrain = 3 minutes

Porte-parole Opp. 1 = 1 minute

Porte-parole Opp. 2 = 1 minute

8 interventions x 1 minute = 8 minutes

1 = Gouv.

3 = Opp.2

5 = Opp.1

7 = Gouv.

2 = Opp. 1

4 = Gouv

6 = Opp. 2

8 = Opp. 1

Réplique du ministre = 3 minutes

Mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi no 1 (5 minutes)

Projet de loi no 2 (initiative de l'opposition officielle)

Député parrain = 3 minutes

Porte-parole Opp. Gvt = 1 minute

Porte-parole Opp. 2 = 1 minute

8 interventions x 1 minute = 8 minutes

1 = Gouv.

3 = Opp. 2

5 = Opp. 1

7 = Gouv.

2 = Opp. 1

4 = Gouv.

6 = Opp. 2

8 = Opp. 1

Réplique du député parrain = 3 minutes

Mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi no 2 (5 minutes)

Projet de loi no 3 (initiative de la deuxième opposition)

Député parrain (Opp. 2) = 3 minutes

Porte-parole Gouv. = 1 minute

Porte-parole Opp. 1 = 1 minute

8 interventions x 1 minute = 8 minutes

1 = Gouv. 3 = Opp. 2 5 = Opp. 1 7 = Gouv.
2 = Opp. 1 4 = Gouv. 6 = Opp. 2 8 = Opp. 1

Réplique du député parrain (Opp. 2) = 3 minutes

Mise aux voix de la motion d'adoption du projet de loi no 3 (5 minutes)

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Sanction des projets de loi et allocution de clôture
Vendredi 10 janvier, 16 h 35 à 16 h 45**

Cérémonie de sanction des projets de loi par la lieutenant-gouverneure

Allocution de clôture

Remise des attestations de participation au Forum

Remerciements officiels (5 minutes)

(chef Opp. 2, chef Opp. 1, premier ministre et présidence du Forum)

Remerciements à l'Assemblée

FIN DU FORUM ÉTUDIANT

SECTION V – GUIDE DE RÉDACTION

Dans le cadre du Forum étudiant, deux allocutions majeures doivent être préparées par les participants, soit le discours d'ouverture du premier ministre et l'énoncé budgétaire du ministre des Finances. Afin d'aider à la rédaction de ces deux allocutions, ce guide expose les principales composantes du discours d'ouverture et de l'énoncé budgétaire. Ce guide peut également être utile pour les deux groupes parlementaires formant l'opposition puisque ces derniers peuvent s'en servir pour élaborer leurs interventions lors des débats sur le discours d'ouverture et sur l'énoncé budgétaire.

DISCOURS D'OUVERTURE DU PREMIER MINISTRE OU DE LA PREMIÈRE MINISTRE.

Le discours du premier ministre est totalement écrit à l'avance. Tous les candidats au poste de premier ministre doivent donc avoir écrit un discours d'ouverture avant leur arrivée au Forum étudiant.

Le discours d'ouverture doit refléter les grandes orientations votées par le groupe parlementaire formant le gouvernement. Tous les candidats au poste de premier ministre ont été informés des résultats de ce sondage et doivent en tenir compte pour l'élaboration de leur discours d'ouverture. Il est structuré de la manière qui suit.

**Le discours d'ouverture du premier ministre est d'une durée de 15 minutes. La norme généralement utilisée est de 150 mots/minute.*

Introduction

Développement (4 parties)

- A. Bref rappel des **grands principes** et des **valeurs fondamentales** inspirant l'action du premier ministre et du gouvernement.
- B. Exposé de la **situation existante** et de **propositions de changement** ou de **développement** pour 6 thèmes parmi les 10 du sondage. Les résultats des orientations déterminées par le sondage doivent servir de guide, mais ne doivent pas obligatoirement faire partie de votre texte;
 1. **Finances publiques**
 2. **Éducation**
 3. **Santé et services sociaux**
 4. **Environnement, développement durable et ressources naturelles**
 5. **Travail**
 6. **Immigration**
 7. **Solidarité sociale et lutte à la pauvreté**
 8. **Relation avec les peuples autochtones**
 9. **Transports**
 10. **Développement économique**

C. **Exposé de politiques de développement dans 6 secteurs de son choix parmi les 14 secteurs suivants :**

1. ***Famille***

Ex. : conciliation travail/famille, aide financière, centres de la petite enfance et garderies, etc.

2. ***Culture et communications***

Ex. : cinéma, littérature, musée, presse, lecture, théâtre, chanson, Télé-Québec, etc.

3. ***Industrie et commerce***

Ex. : développement, heures d'ouverture, etc.

4. ***Développement des régions***

Ex. : programmes spéciaux construction d'infrastructures, parcs de conservation, programmes d'exploitation durable, etc.

5. ***Vie municipale***

Ex. : pouvoirs, taxation, découpage, règles pour l'aménagement du territoire, etc.

6. ***Justice***

Ex. : droit civil, tribunaux, juges provinciaux, etc.

7. ***Sécurité publique***

Ex. : police, pompiers, prisons, sécurité civile, etc.

8. ***Agriculture, pêcheries et alimentation***

Ex. : zonage agricole, droit de produire, soutien financier, etc.

9. ***Immigration***

Ex. : sélection, accueil, intégration, etc.

10. ***Condition féminine***

Ex. : équité, discrimination, etc.

11. ***Premières Nations et Inuit***

Ex. : pouvoirs territoriaux, statut, exploitation des ressources naturelles, mode de vie, droits ancestraux, services sociaux, organisation politique, etc.

12. ***Relations de travail***

Ex. : droits des travailleurs, santé et sécurité au travail, syndicalisation, négociation, arbitrage des griefs, etc.

13. ***Ressources naturelles***

Ex. : hydroélectricité, autres sources d'énergie, eau, forêts, mines, etc.

14. ***Transports***

Ex. : routes, transports en commun, code de la route, camionnage, assurance auto, etc.

D. **Exposé de tout autre projet, engagement ou intention du gouvernement**

Conclusion

A. Un résumé des éléments principaux du discours d'ouverture.

B. Il ne faut pas oublier d'inclure dans la conclusion du discours d'ouverture du premier ministre la motion suivante : « Que le Forum étudiant adopte la politique générale du gouvernement ».

Note :

Lors de la première soirée, le premier ministre devra faire part de son discours d'ouverture à son caucus et apporter des changements après consultation de celui-ci. Le texte doit être finalisé lors du Caucus I (2e partie) afin que le premier ministre puisse le pratiquer avant de le prononcer à la salle du Conseil législatif.

ÉNONCÉ BUDGÉTAIRE DU OU DE LA MINISTRE DES FINANCES

Une première ébauche de l'énoncé budgétaire du ministre des Finances est écrite à l'avance. Toutefois, elle doit être complétée lors de l'événement. L'énoncé est structuré de la manière qui suit.

**L'énoncé budgétaire du ministre des Finances est d'une durée de 10 minutes. La norme généralement utilisée est de 150 mots/minute.*

Introduction

Développement (5 parties)

- A. **Résumé** distinguant les **objectifs de l'énoncé budgétaire** par rapport à ceux d'un discours sur le budget (pour l'information des autres parlementaires).
- B. **Rappel et justification des grandes orientations idéologiques** du gouvernement et de sa conception du rôle de l'État.
- C. **Portrait de la situation économique actuelle**⁸ ;
 - Exposé de la position du Québec en rapport avec la situation de l'économie mondiale;
 - Points forts et points faibles de la situation économique québécoise ;
 - Projections à court et moyen termes ;
 - État des finances publiques québécoises.
- D. **Présentation des propositions budgétaires**, ainsi que leur **financement** dans six secteurs hautement prioritaires. Il s'agit ici d'exposer les mesures ou les politiques nouvelles qui amènent des dépenses supplémentaires, des coupes ou des compressions :
 - 1) **Éducation**
Exemples : des mesures pour lutter contre l'analphabétisme ou le décrochage scolaire, une amélioration de l'aide financière aux étudiants et étudiantes ou aux institutions éducatives, de nouveaux programmes pour assurer la formation continue, l'abolition des commissions scolaires et la récupération partielle de leur budget, etc.
 - 2) **Santé**
Exemples : de nouveaux programmes de prévention ou de dépistage de certaines maladies, de nouveaux programmes de soins tels que les soins à domicile, programmes d'amélioration des salles d'urgence, diminution ou augmentation du panier de soins couverts par l'assurance-maladie, etc.
 - 3) **Environnement**
Exemples : nouveaux programmes de dépollution de certains cours d'eau ou de disposition des déchets domestiques, programme de recherche pour contrôler les rejets de déchets industriels toxiques, etc.

⁸ L'ouvrage « Le Québec chiffres en mains » publié par l'Institut de la statistique et disponible à <http://www.stat.gouv.qc.ca/quebec-chiffre-main/qcmfr.htm> peut vous être utile dans l'élaboration de l'énoncé budgétaire.

4) **Transports**

Exemples : mesures spéciales pour développer le transport en commun, construction de nouvelles pistes cyclables, développement du transport ferroviaire des passagers et des marchandises, etc.

5) **Développement des régions**

Exemples : programmes spéciaux de construction d'infrastructures, mise en place de parcs de conservation, programmes d'exploitation durable et contrôlée des ressources naturelles, mesures favorisant le maintien de la démographie des régions, formation pour les chômeurs et chômeuses, etc.

6) **Développement économique et solidarité sociale**

Exemples : politiques de stimulation de l'emploi, programmes de recherche et développement, recherche de nouveaux marchés, mesures pour améliorer la distribution de la richesse et pour assurer l'équité sociale, etc.

E. **Présentation de propositions budgétaires** ainsi que leur financement dans **deux ou trois autres secteurs**, au choix du gouvernement.

a) Moyens choisis pour financer les priorités et leurs justifications :

- L'augmentation, le maintien ou la diminution des impôts sur le revenu
- Des modifications dans la taxation telles que l'introduction de nouvelles taxes
- La tarification des services
- Les compressions budgétaires dans certains programmes
- La privatisation de programmes et la vente de sociétés publiques
- Les paiements de transferts :
 - du gouvernement fédéral vers le Québec (revenus)
 - du Québec vers les collectivités locales, les groupes sociaux et les individus (dépenses)
- Les emprunts sur les marchés financiers
- Autres moyens de financement

b) Les conséquences de ces choix sur :

- Le niveau de la taxation générale
- Le niveau de la dette publique
- Les investissements publics
- Le niveau de tarification des services
- La comptabilisation de la dette totale et le niveau d'endettement
- L'économie générale

Conclusion

A. Exposé résumant les bienfaits estimés des mesures proposées pour la société québécoise et pour les citoyens.

B. Proposition d'adoption de l'énoncé budgétaire par le Forum étudiant.

Note :

Dès le premier soir du Forum, le ministre des Finances, une fois élu, devra discuter avec le premier ministre afin de déterminer conjointement les priorités du gouvernement. Pour remanier et compléter son énoncé budgétaire, le ministre des Finances doit discuter de nouveau avec le premier ministre, avec les ministres qui parrainent les projets de loi du gouvernement et avec les ministres qui présenteront des déclarations ministérielles afin de les intégrer à son énoncé budgétaire, si cela s'avère pertinent. Sans faire un débat de chiffres, le ministre des Finances doit évaluer le coût des mesures proposées par son gouvernement et les moyens choisis pour y parvenir. Il s'agit ici de balancer les entrées et les sorties monétaires.

GUIDE DE RÉDACTION D'UNE MOTION DE GRIEF OU DE CENSURE

Motion de censure⁹

Une motion de censure est une motion mettant en cause la responsabilité du gouvernement et pouvant entraîner sa démission.

Au Forum, le *Règlement* prévoit que, lorsque le gouvernement perd la confiance du Forum, le lieutenant-gouverneur décide s'il doit former un nouveau gouvernement. Il consulte à cette fin le premier ministre et les chefs des groupes d'opposition (art. 138).

Une seule motion de censure peut être présentée par groupe parlementaire au cours d'une même session du Forum étudiant (art. 140). Elle peut être présentée au cours du débat sur le discours d'ouverture ou au cours du débat sur l'énoncé budgétaire (art. 32, 134, 139 al. 2).

Une motion de censure peut énoncer ou non brièvement les raisons pour lesquelles le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement. Dans tous les cas, la motion de censure doit être brève et ne peut contenir de préambule (art. 85).

Ainsi, elle peut simplement prévoir :

Que le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement.

Ou bien, elle peut énoncer un bref motif :

Que le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement pour sa mauvaise gestion des fonds publics.

⁹ Voir : Encyclopédie du parlementarisme québécois, *sub verbo* « Motion de censure », <https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/motion-de-censure.html>.

Le choix revient à l'auteur; ce choix est souvent stratégique, au regard de l'accord ou du désaccord des membres du Forum quant à la raison pour laquelle la confiance serait retirée. La motion de censure sera mise aux voix à la fin du débat au cours duquel elle a été présentée. Elle ne peut pas être amendée (art. 32, 134).

Motion visant à formuler un grief

Un député peut désirer blâmer le gouvernement sans nécessairement vouloir mettre en cause la confiance de l'Assemblée et toutes les conséquences que cela entraîne. Il peut alors présenter une motion visant à formuler un grief.

Ce type de motion n'engage pas la confiance de l'Assemblée envers le gouvernement, mais permet de le critiquer. Elle peut être présentée au cours du débat sur le discours d'ouverture de la session ou du débat sur l'énoncé budgétaire (art. 32, 134, 139 al. 2).

Au cours d'un même débat, les députés d'un même groupe parlementaire ne peuvent présenter qu'un maximum de cinq motions visant à formuler un grief (art. 142).

Une motion de grief énonce la raison pour laquelle elle blâme sévèrement le gouvernement. Dans tous les cas, la motion de grief doit être brève et ne peut contenir de préambule (art. 85).

Ainsi, elle peut prévoir :

Que le Forum blâme sévèrement le gouvernement pour sa mauvaise gestion des fonds publics.

La motion de grief sera mise aux voix à la fin du débat au cours duquel elle a été présentée. Elle ne peut pas être amendée (art. 32, 134).

Distinguer la motion de censure et la motion de grief

Le libellé d'une motion de censure et d'une motion de grief est ce qui permet de les distinguer. La motion de censure prévoit que « le Forum retire sa confiance à l'endroit du gouvernement » ; la motion de grief prévoit que « le Forum blâme sévèrement le gouvernement ».

Ainsi, lorsque de telles motions contiennent un motif, ce n'est pas la gravité objective du motif qui distingue la motion de censure de la motion de grief : c'est plutôt le choix politique de l'auteur quant à sa volonté d'engager la confiance du Forum à l'endroit du gouvernement.

ANNEXE I – MODALITÉS D'ÉLECTION

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE ET DES OFFICIERS ET OFFICIÈRES DE LA TABLE

Quand ?

Les élections du président, des deux vice-présidents, du secrétaire général et du secrétaire général adjoint auront lieu le lundi 6 janvier 2025 de 13 h à 13 h 45, à la salle Duquesne/Jonquière. Il est à noter que tous les participants du Forum participent à ces élections.

Règles de fonctionnement

- Les candidats au poste de président et au poste de secrétaire général ont déjà envoyé un texte d'intention tel que prévu au règlement du Forum.
- Pour assurer la légitimité et l'ascendance de la présidence auprès des participants, nous proposons un mode de scrutin précis :
 - Pour l'élection du Président du Forum, le candidat doit obtenir la majorité absolue des votes. Il y a donc une possibilité d'un autre tour de scrutin.
 - Pour les postes doubles, la personne qui se classe 1^{re} est élue au premier poste et la 2^e est élue au second poste.

Déroulement du scrutin

1. Le président d'élections nomme le poste vacant et en fait la description.
2. Le secrétaire d'élections écrit les noms des candidats sur un tableau.
3. Le président d'élections demande à chaque personne d'expliquer les motifs de sa mise en candidature (2 minutes = président; 1 minute = autres fonctions). Chaque candidat doit présenter sa candidature même s'il s'agit d'une nomination.
4. Les participants votent pour le candidat de leur choix.
5. Les scrutateurs recueillent les bulletins de vote, en font le dépouillement et remettent les résultats au président d'élections.
6. Le président d'élections communique officiellement le résultat du scrutin.
7. Le président d'élections procède à l'élection aux postes suivants.

Postes à pourvoir

- A-1. Président ou présidente du Forum étudiant
- A-2. Deux vice-présidents ou vice-présidentes
- A-3. Secrétaire général ou générale
- A-4. Un secrétaire général adjoint ou adjointe

ÉLECTION AUX FONCTIONS PARLEMENTAIRES

Quand ?

Les élections à toutes les fonctions parlementaires se déroulent lors du premier caucus de chacun des groupes parlementaires qui aura lieu le lundi 6 janvier, de 14 h à 18 h 00.

Directives générales

Les mises en candidatures pour les postes de chef de groupe parlementaire, de ministre des Finances, de porte-parole en matière de finances, de leader, de whip et d'attachés de presse sont déjà parvenues au comité organisateur du Forum, tel que prévu par le règlement.

Pour les autres postes, un étudiant sera autorisé à poser sa candidature pour une fonction parlementaire à deux reprises seulement.

Les étudiants qui désirent vraiment occuper un poste devront se préparer en conséquence et limiter leur choix à deux fonctions parlementaires.

Directives spécifiques au gouvernement

Si un étudiant brigue un poste de ministre et qu'il est battu, il a deux choix :

- Accepter le poste d'adjoint parlementaire s'il arrive deuxième;
- Poser sa candidature pour un autre ministère.

S'il est battu à sa deuxième tentative et qu'il arrive second, il pourra accepter le poste d'adjoint parlementaire. Sinon, il devra siéger en tant que député.

Directives spécifiques à l'opposition officielle et au 2e groupe d'opposition

Si un étudiant brigue un poste de porte-parole et qu'il est battu, il peut ensuite poser sa candidature pour un autre poste de porte-parole. S'il est à nouveau battu, il devra siéger en tant que député.

Déroulement du scrutin

1. Le président d'élections décrit le déroulement du scrutin.

Règles de fonctionnement

Pour les postes doubles, la personne qui se classe :

1^{re}, est élue au premier poste;

2^e, est élue au second poste.

2. Le président nomme le poste vacant et en fait la description.
3. Le président informe le groupe des candidatures reçues.
4. Le secrétaire d'élections écrit les noms des candidats sur un tableau.
5. Le président d'élections demande à chaque candidat d'expliquer les motifs de sa mise en candidature. Deux minutes pour les fonctions suivantes : premier ministre, chef de l'opposition officielle, chef du deuxième groupe d'opposition. Suivi d'une seule question aux aspirants au poste de premier ministre.

Une minute pour leader parlementaire, whip, ministre des Finances, porte-parole en matière de finances, attaché de presse et les autres fonctions.

6. Les participants votent pour le candidat de leur choix.
7. Les scrutateurs recueillent les bulletins de vote, en font le dépouillement et remettent les résultats au président d'élections.
8. Le président d'élections communique officiellement le résultat du scrutin.
9. À la suite de l'élection du chef du groupe parlementaire, le président d'élections annonce une pause de quinze minutes au cours de laquelle les participants ont l'occasion d'échanger entre eux. Il sort de la salle avec les scrutateurs et les secrétaires, laissant les étudiants seuls. Les élections reprennent quinze minutes plus tard.
10. Le président d'élections procède à l'élection aux autres postes, selon les mêmes règles de fonctionnement.¹⁰

¹⁰ Il est à noter que l'ordre des élections aux postes parlementaires n'est pas le même que celui présenté dans le *Guide pédagogique* remis à l'automne, car une préséance est accordée en fonction des projets de loi choisis, et ce, pour les 3 groupes parlementaires.

ANNEXE II – LISTE DES ÉLECTIONS DU GOUVERNEMENT

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS	
B-1	Premier (première) ministre		
B-2	À confirmer en caucus (poste de Vice-premier (ou vice-première ministre)		
B-3	À confirmer en caucus (poste d'adjoint ou d'adjointe parlementaire au premier (à la première) ministre ainsi qu'au vice-premier (à la vice-première) ministre		
B-4	Whip en chef		
B-5	Whip adjoint (adjointe)		
B-6	Leader parlementaire		
B-7	Leader parlementaire adjoint (adjointe)		
B-8	Attaché (attachée) de presse		
B-9	Attaché (attachée) de presse		
B-10	Ministre des Finances		
B-11	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre des Finances		
B-12	Ministre de la Sécurité publique (projet de loi no 1)		
B-13	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de la Sécurité publique		
B-14	Ministre de l'Éducation (projet de loi no 2 présenté par l'opposition officielle)		
B-15	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de l'Éducation		
B-16	Ministre du Travail (projet de loi no 3 présenté par la deuxième opposition)		
B-17	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre du Travail		
B-18	Ministre des affaires municipales et de l'Habitation (mandat d'initiative)		
B-19	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre des affaires municipales et de l'Habitation		

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS	
B-20	Ministre de l'Administration gouvernementale et présidence du Conseil du trésor		
B-21	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de l'Administration gouvernementale et présidence du Conseil du trésor		
B-22	Ministre de la Justice		
B-23	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de la Justice		
B-24	Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie		
B-25	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie		
B-26	Ministre de la Santé et des Services sociaux		
B-27	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de la Santé et des Services sociaux		
B-28	Ministre des Transports et de la mobilité durable		
B-29	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre des Transports et de la mobilité durable		
B-30	Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs		
B-31	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs		
B-32	Ministre de l'Enseignement supérieur		
B-33	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de l'Enseignement supérieur		
B-34	Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration		
B-35	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration		
B-36	Ministre de la Langue française		
B-37	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de la Langue française		

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS	
B-38	Ministre de la Culture, des Communications		
B-39	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de la Culture, des Communications		
B-40	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation		
B-41	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation		
B-42	Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale		
B-43	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale		
B-44	Ministre du Tourisme		
B-45	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre du Tourisme		
B-46	Ministre de la Famille		
B-47	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de la Famille		
B-48	Ministre des Ressources naturelles et des Forêts		
B-49	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre des Ressources naturelles et des Forêts		
B-50	Ministre des Relations internationales et de la Francophonie		
B-51	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre des Relations internationales et de la Francophonie		
B-52	Ministre de la Cybersécurité et du Numérique		
B-53	Adjoint (adjointe) parlementaire - Ministre de la Cybersécurité et du Numérique		
B-54	Présidence - Commission qui étudie le projet de loi no 1		
B-55	Présidence - Commission qui étudie le projet de loi no 3		

ANNEXE III – LISTE DES ÉLECTIONS DE L’OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS	
C-1	Chefferie – Opposition officielle		
C-2	Chefferie adjointe – Opposition officielle et porte-parole en matière de Transports et de mobilité durable		
C-3	Whip en chef		
C-4	Whip adjoint (adjointe)		
C-5	Leader parlementaire		
C-6	Leader parlementaire adjoint (adjointe)		
C-7	Attaché (attachée) de presse		
C-8	Attaché (attachée) de presse		
C-9	Porte-parole en matière de Finance et d’Administration gouvernementale		
C-10	Porte-parole en matière d’Éducation (projet de loi no 2 présenté par l’opposition officielle)		
C-11	Porte-parole en matière de Sécurité publique (projet de loi no 1)		
C-12	Porte-parole en matière de Travail (projet de loi no 3 présenté par la deuxième opposition)		
C-13	Porte-parole en matière d’Affaires municipales et d’Habitation (mandat d’initiative)		
C-14	Porte-parole en matière de Justice		

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS	
C-15	Porte-parole en matière d'Économie, d'Innovation et d'Énergie		
C-16	Porte-parole en matière de Santé et de Services sociaux		
C-17	Porte-parole en matière d'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs		
C-18	Porte-parole en matière d'Enseignement supérieur		
C-19	Porte-parole en matière d'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration		
C-20	Porte-parole en matière de Langue française		
C-21	Porte-parole en matière de Culture et de Communications		
C-22	Porte-parole en matière d'Agriculture, de Pêcheries et d'Alimentation		
C-23	Porte-parole en matière d'Emploi et de Solidarité sociale		
C-24	Porte-parole en matière de Tourisme		
C-25	Porte-parole en matière de Famille		
C-26	Porte-parole en matière de Ressources naturelles et de Forêts		
C-27	Porte-parole en matière de Relations internationales et de Francophonie		
C-28	Porte-parole en matière de Cybersécurité et de Numérique		
C-29	Présidence - Commission qui étudie le projet de loi 2		

ANNEXE IV – LISTE DES ÉLECTIONS DU 2^E GROUPE D’OPPOSITION

TITRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES		PRÉNOMS ET NOMS DES ÉLUS	
D-1	Chefferie – Deuxième groupe d'opposition		
D-2	Chefferie adjointe – Deuxième groupe d'opposition et porte-parole en matière d'Emploi et de Solidarité sociale		
D-3	Whip en chef		
D-4	Leader parlementaire		
D-5	Attaché (attachée) de presse		
D-6	Attaché (attachée) de presse		
D-7	Porte-parole en matière de Finance, d'Administration gouvernementale et pour le Conseil du trésor		
D-8	Porte-parole en matière de Travail (projet de loi no 3 présenté par la deuxième opposition)		
D-9	Porte-parole en matière de Sécurité publique (projet de loi no 1 présenté par le gouvernement)		
D-10	Porte-parole en matière d'Éducation (projet de loi no 2 présenté par l'opposition officielle)		
D-11	Porte-parole en matière d'Affaires municipales et d'Habitation (mandat d'initiative)		
D-12	Porte-parole en matière de Justice, et de Langue française		
D-13	Porte-parole en matière d'Économie, d'Innovation et d'Énergie		
D-14	Porte-parole en matière de Santé et de Services sociaux et de Famille		

D-15	Porte-parole en matière de Transports et Mobilité durable, d'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs		
D-16	Porte-parole en matière d'Enseignement supérieur		
D-17	Porte-parole en matière d'Immigration, de Francisation et d'Intégration, et de Relations internationales et de Francophonie		
D-18	Porte-parole en matière de Culture et de Communications		
D-19	Porte-parole en matière d'Agriculture, de Pêcheries et d'Alimentation		
D-20	Porte-parole en matière de Tourisme		
D-21	Porte-parole en matière de Ressources naturelles et de Forêts		
D-22	Porte-parole en matière de Cybersécurité et de Numérique		
D-23	Présidence – Mandat d'initiative		

Affaires courantes : La période des affaires courantes correspond à la partie de la séance qui est généralement consacrée à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée. Chaque séance de l'Assemblée débute par les affaires courantes. Afin d'en savoir plus sur le déroulement, consultez la section Affaires courantes du Guide pédagogique.

Affaires du jour : La période des affaires du jour est la partie de la séance consacrée essentiellement aux débats sur des questions de fond. Les affaires du jour regroupent les affaires prioritaires, qui incluent notamment le discours d'ouverture de la session, les discours des chefs des groupes parlementaires, le discours du budget et le débat qui s'ensuit, de même que les motions de censure.

Cabinet fantôme : L'expression « cabinet fantôme » désigne l'ensemble des députés et députées de l'opposition officielle agissant comme porte-parole de leur parti dans les domaines qui recourent ceux des ministères. Le terme répond ainsi à celui de cabinet (conseil des ministres).

Commission parlementaire : Les commissions parlementaires sont des comités formés de 10 à 12 membres (de 17 membres, dans le cadre du Forum étudiant). Le mandat des commissions est d'étudier les projets de loi en profondeur, de scruter l'activité des ministères et organismes gouvernementaux et d'étudier les prévisions budgétaires du gouvernement. Les commissions peuvent également étudier toute question liée à leur champ de compétence.

Discipline de parti (solidarité parlementaire) : Principe en vertu duquel les parlementaires d'un même parti votent dans le même sens, même s'ils ne sont pas d'accord avec la position officielle de leur parti.

Discours d'ouverture : Le discours d'ouverture du premier ministre ou de la première ministre est un énoncé de politique générale sur les priorités du gouvernement et les enjeux qui l'animeront au cours de la session. Pour en savoir davantage sur son contenu et son déroulement, consultez la section « discours d'ouverture » du Guide pédagogique.

Dossier de la séance (DDL) : Les dossiers de la séance sont des documents internes sur lesquels est inscrit le déroulement précis de chaque séance. Ils servent surtout aux membres de la présidence ainsi qu'aux officiers et officières de la table.

Énoncé budgétaire : L'énoncé budgétaire est un discours prononcé par le ou la ministre des Finances exposant la situation financière de l'État, les revenus et les dépenses pour l'année financière qui débute et les mesures fiscales envisagées par le gouvernement. Pour en savoir davantage sur son contenu et son déroulement, consultez la section Énoncé budgétaire du Guide pédagogique.

Feuilleton et préavis : Le Feuilleton et préavis est l'équivalent d'un ordre du jour. Il s'agit d'une publication parlementaire regroupant les affaires que l'Assemblée peut prendre en considération au cours d'une séance et divers renseignements.

À l'Assemblée nationale, le Feuilleton et préavis est normalement composé de six parties :

- Les affaires courantes
- Les affaires du jour
- Les projets de loi adoptés par l'Assemblée
- Les travaux des commissions
- Les questions écrites adressées au gouvernement
- Les préavis

Groupe parlementaire : Un groupe parlementaire est formé par des députés et députées faisant partie du même parti politique. Le groupe parlementaire qui en compte le plus grand nombre forme le gouvernement, celui qui en compte le deuxième plus grand nombre forme l'opposition officielle, et celui qui en compte le troisième plus grand nombre forme le 2^e groupe d'opposition.

Interpellation : L'interpellation est un mode de contrôle par lequel un député ou une députée peut demander la convocation d'une commission parlementaire afin d'interroger un ministre sur une question de sa compétence.

Mandat d'initiative : Un mandat d'initiative est le pouvoir que possède une commission parlementaire de se pencher sur une question jugée d'intérêt public par ses membres, et ce, de sa propre initiative. Dans ce contexte, les parlementaires qui siègent à la commission travaillent généralement de manière non partisane, et peuvent inviter différentes personnes jugées pertinentes à venir témoigner. Un rapport est produit au terme de l'étude.

Motion : Une motion est un acte par lequel l'Assemblée se prononce sur une question, prend une décision ou exprime une intention. Quand elle est proposée à l'Assemblée, la motion fait l'objet d'un débat entre les parlementaires. Si, à la suite d'un vote, la motion est adoptée, elle exprime alors la volonté collective des membres de l'Assemblée en lien avec le thème de la motion.

Il existe plusieurs types de motions :

- **Motion de censure** : Une motion de censure est un acte par lequel l'Assemblée retire sa confiance envers le gouvernement et le fait donc tomber. Elle entraîne la dissolution de l'Assemblée et l'arrêt des travaux.
- **Motion formulant un grief** : Une motion formulant un grief est un acte par lequel l'Assemblée blâme le gouvernement, sans toutefois lui retirer sa confiance. Ainsi, la composition de l'Assemblée et les travaux sont maintenus.
- **Motion sans préavis** : Normalement, un député ou une députée qui propose une motion doit donner un avis préalable d'une journée afin que les autres parlementaires puissent prendre connaissance du thème qui sera discuté. On appelle motion sans préavis toute motion pour laquelle il n'est pas nécessaire de donner cet avis, ou qui est présentée avec l'accord de l'Assemblée.

Question de directive : Question de procédure soumise par un ou une parlementaire à la présidence. Cette dernière y répond par une directive, soit une consigne instaurant une procédure ou une conduite à suivre dans l'avenir.

Séance : Chaque jour où l'Assemblée se réunit constitue une séance. Une séance se divise habituellement en deux périodes : celle des affaires courantes et celle des affaires du jour.

Solidarité ministérielle : Principe selon lequel le premier ministre ou la première ministre ainsi que ses ministres sont responsables collectivement devant l'Assemblée des actions de leur gouvernement. Le Conseil des ministres parle d'une seule voix et chaque ministre est responsable des décisions qui y sont prises, qu'il ou elle y soit favorable ou pas.

Vote par appel nominal : Par opposition au vote à main levée, le vote par appel nominal est le vote au cours duquel chaque membre de l'Assemblée est appelé à participer nominativement, à tour de rôle, de façon à marquer sa position.

FORMULAIRES**A- MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE (PROJET DE LOI NO 1)***À remettre au plus tard le mardi 7 janvier à 8 h 45*

Provenance du formulaire :

Gouvernement Opposition 1 Opposition 2

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS				
PROJET DE LOI No 1 : Loi visant à actualiser le travail des policiers				
		PRÉNOM ET NOM	CIRCONSCRIPTION	FONCTION
1.	Gvt			Président(e)
2.	Gvt			Ministre parrain/marraine
3.	Gvt			
4.	Gvt			
5.	Gvt			
6.	Gvt			
7.	Gvt			
8.	Gvt			
9.	Opp 1			Porte-parole
10.	Opp 1			
11.	Opp 1			
12.	Opp 1			
13.	Opp 1			
14.	Opp 1			
15.	Opp 2			Porte-parole
16.	Opp 2			
17.	Opp 2			

B - MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE (PROJET DE LOI NO 2)*À remettre au plus tard le mardi 7 janvier à 8 h 45*

Provenance du formulaire :

Gouvernement Opposition 1 Opposition 2

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION				
PROJET DE LOI No 2 : Loi visant la réinstauration de la matière obligatoire Économie familiale au secondaire				
		PRÉNOM ET NOM	CIRCONSCRIPTION	FONCTION
1.	Gvt			Ministre
2.	Gvt			
3.	Gvt			
4.	Gvt			
5.	Gvt			
6.	Gvt			
7.	Gvt			
8.	Gvt			
9.	Opp 1			Président(e)
10.	Opp 1			Porte-parole Parrain/marraine
11.	Opp 1			
12.	Opp 1			
13.	Opp 1			
14.	Opp 1			
15.	Opp 2			Porte-parole
16.	Opp 2			
17.	Opp 2			

C - MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE (PROJET DE LOI NO 3)*À remettre au plus tard le mardi 7 janvier à 8 h 45*

Provenance du formulaire :

Gouvernement Opposition 1 Opposition 2

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL				
PROJET DE LOI No 3 : Loi sur les enseignantes et les enseignants				
		PRÉNOM ET NOM	CIRCONSCRIPTION	FONCTION
1.	Gvt			Ministre
2.	Gvt			Président (e)
3.	Gvt			
4.	Gvt			
5.	Gvt			
6.	Gvt			
7.	Gvt			
8.	Gvt			
9.	Opp 1			Porte-parole
10.	Opp 1			
11.	Opp 1			
12.	Opp 1			
13.	Opp 1			
14.	Opp 1			
15.	Opp 2			Porte-parole Parrain/marraine
16.	Opp 2			
17.	Opp 2			

D - MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE (MANDAT D'INITIATIVE)*À remettre au plus tard le mardi 7 janvier à 8 h 45*

Provenance du formulaire :

Gouvernement Opposition 1 Opposition 2

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MANDAT D'INITIATIVE : Le logement et l'habitation				
		PRÉNOM ET NOM	CIRCONSCRIPTION	FONCTION
1.	Gvt			Porte-parole
2.	Gvt			
3.	Gvt			
4.	Gvt			
5.	Gvt			
6.	Gvt			
7.	Gvt			
8.	Gvt			
9.	Opp 1			Porte-parole
10.	Opp 1			
11.	Opp 1			
12.	Opp 1			
13.	Opp 1			
14.	Opp 1			
15.	Opp 2			Président(e)
16.	Opp 2			Porte-parole
17.	Opp 2			

E - INTERVENANTS – DÉBAT SUR LE DISCOURS D’OUVERTURE

Remettre au plus tard le mardi 7 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**DÉBAT SUR LE DISCOURS D’OUVERTURE – 2E SÉANCE
MERCREDI 8 JANVIER 2025 – 10 H 20 À 11 H 45**

Chef ou cheffe de l’Opp 1 (15 minutes)

Chef ou cheffe de l’Opp 2 (10 minutes)

25 intervenants X 2 minutes :

- | | |
|-----------------|-----------------|
| 1. Gvt _____ | 13. Gvt _____ |
| 2. Opp 1 _____ | 14. Opp 1 _____ |
| 3. Gvt _____ | 15. Gvt _____ |
| 4. Opp 1 _____ | 16. Opp 1 _____ |
| 5. Gvt _____ | 17. Gvt _____ |
| 6. Opp 2 _____ | 18. Opp 2 _____ |
| 7. Gvt _____ | 19. Gvt _____ |
| 8. Opp 1 _____ | 20. Opp 1 _____ |
| 9. Gvt _____ | 21. Gvt _____ |
| 10. Opp 1 _____ | 22. Opp 1 _____ |
| 11. Gvt _____ | 23. Opp 2 _____ |
| 12. Opp 2 _____ | 24. Opp 1 _____ |
| | 25. Opp 2 _____ |

Réplique PM (5 minutes)

F - INTERVENANTS – DÉCLARATION DE DÉPUTÉS (3E SÉANCE)

Remettre au plus tard le mardi 7 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**DÉCLARATION DE DÉPUTÉS (MAXIMUM 10 MINUTES)
3E SÉANCE – MERCREDI 8 JANVIER 2025 DE 16 H 15 À 18 H 00**

:

Intervenants :

Thèmes abordés

- | | | |
|----------|-------|-------|
| 1. Gvt | _____ | _____ |
| 2. Opp 1 | _____ | _____ |
| 3. Gvt | _____ | _____ |
| 4. Opp 1 | _____ | _____ |
| 5. Opp 2 | _____ | _____ |
| 6. Gvt | _____ | _____ |
| 7. Opp 1 | _____ | _____ |
| 8. Gvt | _____ | _____ |
| 9. Opp 2 | _____ | _____ |
| 10. Gvt | _____ | _____ |

G - INTERVENANTS – PÉRIODE DE QUESTIONS (3E SÉANCE)

Remettre au plus tard le mardi 7 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Opposition 1

Opposition 2

**PÉRIODE DE QUESTIONS – (MAXIMUM 45 MINUTES)¹¹
3E SÉANCE - MERCREDI 8 JANVIER 2025 DE 16 H 15 À 18 H 00**

1. Chef ou cheffe de l'Opp 1

2. Chef ou cheffe de l'Opp 2

3. Opp 1

4. Opp 1

5. Opp 2

6. Opp 1

7. Opp 1

8. Opp 2

9. Opp 1

10. Opp 1

11. Opp 2

12. Opp 1

13. Opp 1

14. Opp. 2

15. Opp. 1

16. Opp. 1

17. Opp. 2

18. Opp. 1

19. Opp. 1

20. Opp. 2

¹¹ Il faudra convenir d'une manière d'identifier les interventions qui se feront en question complémentaire.

H - INTERVENANTS – DÉCLARATION DE DÉPUTÉS (4E SÉANCE)

Remettre au plus tard le mercredi 8 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**DÉCLARATION DE DÉPUTÉS – (MAXIMUM 10 MINUTES)
4E SÉANCE – JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 10 H À 11 H 50**

Intervenants :

Thèmes abordés :

- | | | |
|----------|-------|-------|
| 1. Gvt | _____ | _____ |
| 2. Opp 1 | _____ | _____ |
| 3. Gvt | _____ | _____ |
| 4. Opp 1 | _____ | _____ |
| 5. Opp 2 | _____ | _____ |
| 6. Gvt | _____ | _____ |
| 7. Opp 1 | _____ | _____ |
| 8. Gvt | _____ | _____ |
| 9. Opp 2 | _____ | _____ |
| 10. Gvt | _____ | _____ |

I - INTERVENANTS – DÉBATS SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI NO 1)

Remettre au plus tard le mercredi 8 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR L'ADOPTION DU PRINCIPE

4E SÉANCE (2E PARTIE) – JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 13 H 15 À 16 H 30

Projet de loi no 1 : Loi visant à actualiser le travail des policiers

Ministre parrain/marraine (4 minutes) : _____

Porte-parole de l'Opp 1 (2 minutes) : _____

Porte-parole de l'Opp 2 (2 minutes) : _____

20 intervenants X 1 minute 30 secondes :

1. Gvt _____ 13. Gvt _____

2. Opp 1 _____ 14. Opp 1 _____

3. Gvt _____ 15. Gvt _____

4. Opp 1 _____ 16. Opp 1 _____

5. Gvt _____ 17. Gvt _____

6. Opp 2 _____ 18. Opp 2 _____

7. Gvt _____ 19. Gvt _____

8. Opp 1 _____ 20. Opp 1 _____

9. Gvt _____

10. Opp 1 _____

11. Gvt _____

12. Opp 2 _____

Réplique du ministre parrain/de la ministre marraine (2 minutes)

J - INTERVENANTS – DÉBATS SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI NO 2)

Remettre au plus tard le mercredi 8 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR L'ADOPTION DU PRINCIPE

4E SÉANCE (2E PARTIE) – JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 13 H 15 À 16 H 30

Projet de loi no 2 : Loi visant la réinstauration de la matière obligatoire Économie familiale au secondaire

Député parrain/marraine (4 minutes) : _____

Porte-parole Gouv (2 minutes) : _____

Porte-parole de l'Opp 2 (2 minutes) : _____

20 intervenants X 1 minute 30 secondes :

1. Opp 1 _____ 13. Opp 1 _____

2. Gvt _____ 14. Gvt _____

3. Opp 1 _____ 15. Opp 1 _____

4. Gvt _____ 16. Gvt _____

5. Opp 2 _____ 17. Opp 2 _____

6. Gvt _____ 18. Gvt _____

7. Opp 1 _____ 19. Opp 1 _____

8. Gvt _____ 20. Gvt _____

9. Opp 1 _____

10. Gvt _____

11. Opp 2 _____

12. Gvt _____

Réplique du député parrain/de la députée marraine (2 minutes)

K - INTERVENANTS – DÉBATS SUR LE PRINCIPE (PROJET DE LOI NO 3)

Remettre au plus tard le mercredi 8 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR L'ADOPTION DU PRINCIPE

4E SÉANCE (2E PARTIE) – JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 13 H 15 À 16 H 30

Projet de loi no 3 : Loi sur les enseignantes et les enseignants

Député parrain/députée marraine – Opp 2

(4 minutes) : _____

Porte-parole du Gvt (2 minutes) : _____

Porte-parole de l'Opp 1 (2 minutes) : _____

20 intervenants X 1 minute 30 secondes:

1. Opp 1 _____ 13. Opp 1 _____

2. Gvt _____ 14. Gvt _____

3. Opp 1 _____ 15. Opp 1 _____

4. Gvt _____ 16. Gvt _____

5. Opp 2 _____ 17. Opp 2 _____

6. Gvt _____ 18. Gvt _____

7. Opp 1 _____ 19. Opp 1 _____

8. Gvt _____ 20. Gvt _____

9. Opp 1 _____

10. Gvt _____

11. Opp 2 _____

12. Gvt _____

Réplique du député parrain/de la députée marraine – Opp 2 (2 minutes)

L - INTERVENANTS – PÉRIODE DE QUESTIONS (4E SÉANCE)

Remettre au plus tard le mercredi 8 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Opposition 1

Opposition 2

**PÉRIODE DE QUESTIONS – (MAXIMUM 45 MINUTES)¹²
4E SÉANCE – JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 10 H À 11 H 50**

1. Chef/cheffeOpp 1 _____
2. Chef/cheffeOpp 2 _____
3. Opp 1 _____
4. Opp 1 _____
5. Opp 2 _____
6. Opp 1 _____
7. Opp 1 _____
8. Opp 2 _____
9. Opp 1 _____
10. Opp 1 _____
11. Opp 2 _____
12. Opp 1 _____
13. Opp 1 _____
14. Opp 2 _____
15. Opp 1 _____
16. Opp 1 _____
17. Opp 2 _____
18. Opp 1 _____
19. Opp 1 _____
20. Opp 2 _____

¹² Il faudra convenir d'une manière d'identifier les interventions qui se feront en question complémentaire.

M - INTERVENANTS – MOTION SANS PRÉAVIS (4E SÉANCE)

Remettre au plus tard le mercredi 8 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**MOTION SANS PRÉAVIS – (MAXIMUM 5 MINUTES)
4E SÉANCE – JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 10 H À 11 H 50**

Motion sans préavis (art. 61 et 62) (5 minutes)

Lecture de la motion par le député (1 minute)

3 interventions x 1 minute = 3 minutes

1 = Gouv. 2 = Opp. 1 3 = Opp. 2

Mise aux voix de la motion

Motion sans préavis

Présentation

61. Malgré l'article 82, un député peut présenter sans préavis une motion. Cette motion ne peut être débattue que du consentement unanime du Forum. Une seule motion sans préavis peut être présentée au cours d'une même séance. Cette motion ne peut être amendée.

Débat et mise aux voix

62. La motion sans préavis fait l'objet d'un débat au cours duquel l'auteur et un représentant de chaque autre groupe parlementaire ont un temps de parole de 1 minute, sans réplique.

La motion est ensuite mise aux voix à main levée.

Déroulement du débat sans préavis :

- Auteur de la motion (1 min.): _____
- 1 représentant autre groupe parlementaire (1 min.): _____
- 1 représentant autre groupe parlementaire (1 min.) : _____

N - INTERVENANTS – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS (MANDAT D’INITIATIVE)

Remettre au plus tard le jeudi 9 janvier à 10 h

Provenance du formulaire :

Gouvernement

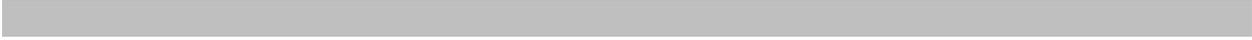
Opposition 1

Opposition 2

**COMMISSION DE L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
3E SÉANCE – JEUDI 9 JANVIER 2025, DE 19 H À 22 H**

MANDAT D’INITIATIVE – Le logement et l’habitation

	Nom de l’intervenant(e)	Énoncé de la recommandation
1		
2		
3		
4		
5		



O - INTERVENANTS – PÉRIODE DE QUESTIONS) (5^E SÉANCE)

Remettre au plus tard le jeudi 9 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**PÉRIODE DE QUESTIONS – (MAXIMUM 45 MINUTES)¹³
5^E SÉANCE – VENDREDI 10 JANVIER 2025, DE 12 H 45 À 14 H 50**

1. Chef/cheffe Opp 1 _____
2. Chef/cheffe Opp 2 _____
3. Opp 1 _____
4. Opp 1 _____
5. Opp 2 _____
6. Opp 1 _____
7. Opp 1 _____
8. Opp 2 _____
9. Opp 1 _____
10. Opp 1 _____
11. Opp 2 _____
12. Opp 1 _____
13. Opp 1 _____
14. Opp 2 _____
15. Opp 1 _____
16. Opp 1 _____
17. Opp 2 _____
18. Opp 1 _____
19. Opp 1 _____
20. **Opp 2** _____

¹³ Il faudra convenir d'une manière d'identifier les interventions qui se feront en question complémentaire.

P - INTERVENANTS – DÉBAT SUR L'ÉNONCÉ BUDGÉTAIRE

Remettre au plus tard le jeudi 9 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**DÉBAT SUR L'ÉNONCÉ BUDGÉTAIRE – 5^E SÉANCE
VENDREDI 10 JANVIER 2025, DE 13 H À 14 H 50**

Porte-parole en matière de finances – Opp 1 (10 minutes)

Porte-parole en matière de finances – Opp 2 (5 minutes)

20 intervenants X 1,5 minutes :

- | | |
|-----------------|-----------------|
| 1. Gvt _____ | 11. Gvt _____ |
| 2. Opp 1 _____ | 12. Opp 2 _____ |
| 3. Gvt _____ | 13. Gvt _____ |
| 4. Opp 1 _____ | 14. Opp 1 _____ |
| 5. Gvt _____ | 15. Gvt _____ |
| 6. Opp 2 _____ | 16. Opp 2 _____ |
| 7. Gvt _____ | 17. Gvt _____ |
| 8. Opp 1 _____ | 18. Opp 1 _____ |
| 9. Gvt _____ | 19. Gvt _____ |
| 10. Opp 1 _____ | 20. Opp 2 _____ |

Porte-parole en matière de finances – Opp 1 (3 minutes)

Réplique du/de la ministre des Finances (3 minutes)

Q - INTERVENANTS – DÉCLARATION DE DÉPUTÉS (6E SÉANCE)

Remettre au plus tard le jeudi 9 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**DÉCLARATION DE DÉPUTÉS – (MAXIMUM 10 MINUTES)
6E SÉANCE – VENDREDI 10 JANVIER 2025, DE 15 H 05 À 16 H 30**

Intervenants :

Thèmes abordés :

- | | | | |
|-----|-------|-------|-------|
| 1. | Gvt | _____ | _____ |
| 2. | Opp 1 | _____ | _____ |
| 3. | Gvt | _____ | _____ |
| 4. | Opp 1 | _____ | _____ |
| 5. | Opp 2 | _____ | _____ |
| 6. | Gvt | _____ | _____ |
| 7. | Opp 1 | _____ | _____ |
| 8. | Gvt | _____ | _____ |
| 9. | Opp 2 | _____ | _____ |
| 10. | Gvt | _____ | _____ |

R - INTERVENANTS – PRÉSENTATION MANDAT D’INITIATIVE (6E SÉANCE)

Remettre au plus tard le jeudi 9 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DU MANDAT D’INITIATIVE – (MAX. 5 MINUTES)
6E SÉANCE – VENDREDI 10 JANVIER 2025, DE 15 H 05 À 16 H 30**

Intervenants :

Thèmes abordés :

- | | | |
|----------|-------|-------|
| 1. Gvt | _____ | _____ |
| 2. Opp 1 | _____ | _____ |
| 3. Opp 2 | _____ | _____ |
| 4. Gouv. | _____ | _____ |
| 5. Opp 1 | _____ | _____ |

R - INTERVENANTS – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI NO 1)

Remettre au plus tard le jeudi 9 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR L'ADOPTION FINALE

6E SÉANCE – VENDREDI 10 JANVIER 2025, DE 15 H 05 À 16 H 30

Projet de loi no 1 : Loi visant à actualiser le travail des policiers

Ministre parrain/marraine (3 minutes) : _____

Porte-parole de l'Opp 1 (1 minute) : _____

Porte-parole de l'Opp 2 (1 minute) : _____

8 intervenants X 1 minute :

1. Gvt _____

2. Opp 1 _____

3. Opp 2 _____

4. Gvt _____

5. Opp 1 _____

6. Opp 2 _____

7. Gvt _____

8. Opp 1 _____

Réplique ministre parrain/marraine (3 minutes)

S - INTERVENANTS – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI NO 2)

Remettre au plus tard le jeudi 9 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

DÉBAT SUR L'ADOPTION FINALE

6E SÉANCE – VENDREDI 10 JANVIER 2025, DE 15 H 05 À 16 H 30

Projet de loi no 2 : Loi visant la réinstauration de la matière obligatoire Économie familiale au secondaire

Député parrain/marraine (3 minutes) : _____

Porte-parole du Gvt (1 minute) : _____

Porte-parole de l'Opp 2 (1 minute) : _____

8 intervenants X 1 minute :

1. Gvt _____

2. Opp 1 _____

3. Opp 2 _____

4. Gvt _____

5. Opp 1 _____

6. Opp 2 _____

7. Gvt _____

8. Opp 1 _____

Réplique député parrain/marraine (3 minutes)

T - INTERVENANTS – ADOPTION FINALE (PROJET DE LOI NO 3)

Remettre au plus tard le jeudi 9 janvier à 19 h 30

Provenance du formulaire :

Gouvernement

Opposition 1

Opposition 2

**DÉBAT SUR L'ADOPTION FINALE
6E SÉANCE – VENDREDI 10 JANVIER 2025, DE 15 H 05 À 16 H 30**

Projet de loi no 3 : Loi sur les enseignantes et les enseignants

Député parrain/députée marraine – Opp 2

(3 minutes) : _____

Porte-parole du Gvt (1 minute) : _____

Porte-parole de l'Opp 1 (1 minute) : _____

8 intervenants X 1 minute :

1. Gvt _____
2. Opp 1 _____
3. Opp 2 _____
4. Gvt _____
5. Opp 1 _____
6. Opp 2 _____
7. Gvt _____
8. Opp 1 _____

Réplique du député parrain/députés marraine – Opp 2 (3 minutes)



Forum étudiant

Direction de l'accueil et de la mission
éducative
Assemblée nationale
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires, 7^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992
Sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)
forum.etudiant@assnat.qc.ca

Suivez-nous   

Pour plus d'information

paricilademocratie.com